

**SEANCE DU 24 MARS 2021**

## SEANCE DU 24 MARS 2021

Par lettre en date du 17 mars 2021, le Conseil municipal a été convoqué, en séance Ordinaire, à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, le mercredi 24 mars 2021 à 18h30, afin de délibérer sur les questions suivantes :

### ORDRE DU JOUR :

	Désignation des Secrétaires de Séance
1	- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2021
2	- Compte rendu des décisions prises conformément à l'article L2122.22 du Code général des collectivités territoriales portant sur les délégations de pouvoirs au Maire
3	- Portant modification de la composition des commissions et organismes extérieurs
4	- Décision modificative n°1 - Exercice 2021 - Budget principal de la commune de Châteauroux
5	- Fiscalité directe locale - vote des taux 2021
6	- Constitution d'un groupement de commandes permanent pour la maintenance préventive et corrective des portes et des portails automatiques ou manuels
7	- Constitution d'un groupement de commande permanent pour la passation d'accords-cadres relatifs à la fourniture de denrées alimentaires et de boissons
8	- Constitution d'un groupement de commandes permanent pour des prestations d'entretien ménager des bâtiments
9	- Fourniture de denrées alimentaires et de boissons - Avis avant lancement
10	- Prestations d'entretien ménager des bâtiments - Avis avant lancement
11	- Personnel Communal : Modification du tableau des effectifs 2021
12	- Temps de travail des agents de la Ville de Châteauroux

13	-	Convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Châteauroux au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Châteauroux
14	-	Fourrière municipale pour les animaux errants - participation financière et Avenant à la convention
15	-	Modification des tarifs relatifs au domaine funéraire
16	-	Signature d'une convention avec l'État concernant l'adressage, la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale à l'occasion des élections départementales de juin 2021
17	-	Premier avenant de renouvellement de la convention "Bibliothèques Virtuelles Humanistes" (B.V.H.) avec le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (C.E.S.R.) de Tours
18	-	Renouvellement de la convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens de l'Association de Gestion des Espaces Culturels (A.G.E.C.) pour la période 2021-2024.
19	-	Subvention de fonctionnement 2021 à l'Association pour la Gestion des Espaces Culturels (AGEC) : conventions entre la Ville et l'association AGECE pour Equinoxe-Scène Nationale et le cinéma Apollo
20	-	Transfert de l'activité de l'ACGCS à la Ville de Châteauroux
21	-	Tarifs applicables aux activités proposées par les équipements socio-culturels intégrés à la Ville de Châteauroux le 1er avril 2021.
22	-	Modification du règlement général des structures d'accueil de la Petite Enfance et du règlement de fonctionnement des haltes garderies et de la micro-crèche
23	-	Convention cadre déterminant les conditions d'accueil et d'organisation du Centre Médico-Scolaire
24	-	Soutien à l'Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (U.E.E.A.) dans l'encadrement de la pause méridienne
25	-	Dossier de candidature à la labellisation "Cité éducative" pour le quartier Saint-Jean/Saint-Jacques
26	-	Adhésion au Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire
27	-	Lotissement La Loge - Cession du lot 1

28	-	Mise à jour de la zone de contamination par les termites.
29	-	Redénomination boulevard de la Valla Prolongé en avenue Valéry Giscard d'Estaing
30	-	Question écrite déposée par Lucie Moreau, Maxime Gourru et Delphine Chambonneau, conseillers municipaux
31	-	Vœu proposé par Delphine CHAMBONNEAU, élue 'Châteauroux Ecologique et Sociale' : Pour prévenir et ralentir l'apparition de troubles physiques et psychologiques chez les enfants et adolescents en favorisant la pratique sportive et artistique en extérieur
32	-	Question déposée par Mme Mylène WUNSCH, Conseillère municipale "Rassemblement pour Châteauroux"

Le Maire de la Ville de Châteauroux certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vendredi 25 mars 2021.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil municipal.

**PRESENTS :**

M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, Mme Isabelle BOUGNOUX, Mme Annick MABON, M. Éric CHALMAIN, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Monsieur Richard LINDE, Mme Marina RENOUX, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, M. Damien NOEL, Monsieur Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Mme Lucie MOREAU, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :**

M. Charles-Henri BALSAN qui a donné pouvoir à Mme Catherine DUPONT, M. Laurent BUTHON qui a donné pouvoir à Mme Florence PETIPEZ, Mme Vanessa JOLY qui a donné pouvoir à Mme Sonia ROUX, Mme Nahima KHORCHID qui a donné pouvoir à Mme Imane JBARA-SOUNNI.

**PRESIDENT DE SEANCE :**

M. le MAIRE

**DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE :**

Thibault ROY et Delphine CHAMBONNEAU

**M. le MAIRE :**

Je vous proposerai d'intervertir deux délibérations qui sont soumises à votre vote ce soir, la délibération numéro 20 et la délibération numéro 4. Pourquoi ? Parce que la délibération numéro 4, c'est une décision modificative du budget qui a pour vocation essentielle de prendre en compte le transfert de l'activité de l'ACGCS à la Ville de Châteauroux, alors que ce transfert fait l'objet de la décision de la délibération numérotée 20.

Pour que les choses se fassent dans l'ordre, on va d'abord voter la délibération actant, si vous en êtes d'accord majoritairement, le transfert et, ensuite, on fera la décision modificative qui permettra d'impacter budgétairement la décision numéro 20.

Madame Khorchid, qui n'a pas pu se joindre à nous ce soir, nous a informés qu'elle était absente. Celle-ci étant rapporteure de la commission Animation du territoire, les rapports numéro 17, 18 et 19 seront rapportés par Monsieur Memin.

Deux questions et un vœu ont été déposés. Question numéro 30 : il s'agit de la question écrite déposée par Lucie Moreau, Maxime Gourru et Delphine Chambonneau. La question numéro 31 est un vœu proposé par Delphine Chambonneau qui s'intitule : « Pour prévenir et ralentir l'apparition de troubles physiques et psychologiques chez les enfants et adolescents en favorisant la pratique sportive et artistique en extérieur. » La question numéro 32 est la question déposée par Madame Wunsch concernant le Tour de France. Voilà pour l'ordre du jour complet.

*Vérification des connexions avec les tablettes.*

**1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2021**

Je mets aux voix le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2021.

Formulez-vous des observations.

Le Rapporteur : Gil AVEROUS

**M. le MAIRE :**

Après ces quelques minutes de calage, je vous propose que l'on attaque le premier dossier qui concerne l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2021. Est-ce que vous avez des questions ? Non, ce n'est pas là. Pardon. J'avais anticipé le Conseil communautaire de demain. Normalement, vous l'avez reçu. Pas d'observations ? Nous pouvons passer au vote.

Est-ce que c'est un vote individuel ou est-ce que je peux voter d'un seul coup en disant que tout le monde est d'accord ? Non ? L'autre jour, à la fin du Conseil, on m'a dit : « Peut-être que l'on fera un truc qui

permettra de voter tout d'un coup. » Moi, j'y ai cru. Je croyais que c'était une bonne idée. Votez. Vous avez le petit onglet à droite. Cela va venir. Plus que trois. Deux. Est-ce que l'on peut voir les noms des deux qui n'ont pas voté ? Non, on ne peut pas le voir. Là, on n'est pas couchés si c'est cela à chaque délibération. On espère que, le reste, cela va être un peu moins pénible. Le point 1 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

**2**                    **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE**

Date	Service	Numéro	Matière	Intitulé
21/01/2021	31 D 1	<b>42</b>	Location 3.3	Portant sur l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition à titre gracieux d'équipements sportifs du lycée Pierre et Marie Curie de Châteauroux à l'association ASPTT Basket Châteauroux du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 au 30 juin 2021"
22/01/2021	46 C 11	<b>43</b>	Divers 7.10	Modification décision 2021-12-46C11- portant approbation du plan de financement prévisionnel travaux de réfection de la tour nord de l'église Saint-André
25/01/2021	43 C	<b>44</b>	location 3,3	Renouvellement du contrat de mise à disposition des salles de la Maison de Quartier Est pour l'année 2021, en échange de la cotisation annuelle de 31€, pour l'association du refuge des cheminots- Comité de l'Indre.
25/01/2021	46 A 21	<b>45</b>	divers 7.10	Approbation du plan de financement prévisionnel relatif aux travaux de rénovation de l'école Jules Ferry.
26/01/2021	42 B	<b>46</b>	divers 7.10	Protocole transactionnel avec M FRIAS Yvan (1000 €)
26/01/2021	31 E 1	<b>47</b>	location 3,3	Mise à disposition de la cour de récréation de l'école maternelle le Colombier pour le Centre Médico Psycho Pédagogique du 2 au 3 mars 2021 en vue de l'entretien de la haie à titre gratuit.
26/01/2021	31 E 1	<b>48</b>	location 3,3	Mise à disposition d'une salle de sciences physiques du Lycée des métiers "Les Charmilles" pour l'Académie des formations, représentée par Mme Aubard de janvier à mai 2021, les mercredis hors vacances scolaires, de 14h à 16h. Une participation financière de 30 € par jour sera demandée à l'organisateur.

27/01/2021	31 E 4	<b>49</b>	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion au Réseau Français des Villes Santé (RFVS) pour l'organisation mondial de la santé (OMS ) (470 €)
27/01/2021	31 E 1	<b>50</b>	location 3.3	Mise à disposition de matériel à usage pédagogique pour l'enfant Natéo Desbouiges Reymond scolarisé en classe d'ULIS à l'élémentaire Lamartine sur l'année scolaire 2020/2021 à titre gratuit.
27/01/2021	31 D 1	<b>51</b>	location 3.3	Mise à disposition à titre gracieux d'équipements sportifs à l'association Club Sportif et de Loisirs de la Caserne Charlier
28/01/2021	43 C	<b>52</b>	location 3.3	Renouvellement du contrat de mise à disposition des salles de la Maison de Quartier Est pour l'année 2021, en échange de la cotisation annuelle de 31€, pour 2 associations: BIHANAT et le Masque de Sganarelle.
29/01/2021	46 C 11	<b>53</b>	location 3.3	Convention de mise à disposition de parcelles à usage de jardin potager, cadastrées AH n° 68 en partie, AH n°69 et AH n°70, sise lieudit « Pré Braud » au profit de Monsieur Jean-Baptiste Lucas. GRATUIT
29/01/2021	31 E 1	<b>54</b>	location 3.3	Mise à disposition de matériel à usage pédagogique pour l'enfant Yanis Maubert scolarisé à l'élémentaire le Grand Poirier sur l'année scolaire 2020/2021 à titre gratuit.
01/02/2021	31 C 3	<b>55</b>	Culture 8.9	Convention avec Monsieur Frédéric Herbin relative au jury du bilan des élèves de la classe préparatoire de l'Embac qui se tiendra le jeudi 11 février 2021. (300 € TTC)
01/02/2021	31 E 2	<b>56</b>	divers 7.10	Renouvellement d'adhésion à l'association nationale des directeurs de la restauration collective (AGORES) pour l'année 2021. (100 € )
01/02/2021	46 C 11	<b>57</b>	Location 3.3	Mise à disposition d'un emplacement de stationnement au parking Diderot rue de la République au profit la SARL l'Ombre du jardin, représentée par Messieurs Gabriel Caillaud et Fabrice Férin. redevance d'occupation 36,10 €/mois
05/02/2021	43 C	<b>58</b>	divers 7.10	Renouvellement de l'adhésion et de la convention entre la Ville de Châteauroux et l'association Vacances Ouvertes en échange d'une cotisation

				annuelle de 100€
09/02/2021	31C 61	<b>59</b>	Adhésion 1.4	Renouvellement d'adhésion à l'académie du Centre pour un montant de 27 €
09/02/2021	31C 61	<b>60</b>	Adhésion 1.4	Renouvellement d'adhésion à l'association les Amis du Vieux Châteauroux pour un montant de 13 €
09/02/2021	31C 61	<b>61</b>	Adhésion 1.4	Renouvellement d'adhésion à l'association les Archivistes français pour un montant de 200 €
09/02/2021	31C 61	<b>62</b>	Adhésion 1.4	Renouvellement d'adhésion à l'association Avenio pour un montant de 60 €
09/02/2021	31 c 5	<b>63</b>	Culture 8.9	Contrat de prestation de service avec les Trobadors à la Médiathèque Équinoxe pour des prestations expériences culturelles en anglais pour la période de février à décembre 2021 au montant de 450 €
10/02/2021	42 B	<b>64</b>	divers 7.10	Péril ordinaire sur un bien situé 27 rue du maréchal Foch (annulé le 16/02 , Arrêté)
10/02/2021	31 E 1	<b>65</b>	location 3.3	Mise à disposition des locaux de l'école maternelle Jean Zay pour l'ADAPEI 36, représenté par M. Jean-François Fily du mardi 23 février au vendredi 26 février 2021 de 8h30 à 17h en vue d'accueils médico-sociaux avec les familles dans le cadre du dispositif UEM à titre gratuit.
10/02/2021	31 C 3	<b>66</b>	Culture 8.9	Avenant à la convention signée avec la Région Centre-Val de Loire concernant la subvention 2020 pour les manifestations culturelles de l'Ecole Municipale des Beaux-Arts
11/02/2021	46 C 11	<b>67</b>	location 3.3	Signature d'une convention de mise à disposition du local n° 205 en partage, sis 34 Espace Mendès France à Châteauroux au profit de l'Ecurie Berrichonne
12/02/2021	31 C 2	<b>68</b>	location 3.3	Autorisation d'utiliser les locaux du Conservatoire par l'association A. ZAX pour l'organisation des sélections régionales du premier concours national des jeux interprètes saxophonistes 2021 (gratuit) le 20 février 2021

15/02/2021	43 C	<b>69</b>	location 3.3	Renouvellement du contrat de mise à disposition des salles de la Maison de Quartier Est pour l'année 2021, en échange de la cotisation annuelle de 31€, pour l'association 1 GEST.
16/02/2021	21 A	<b>70</b>	Adhésion 1.4	Renouvellement cotisation 2021 association des Maires de France et des maires de l'Indre (7728 €)
16/02/2021	22 A	<b>71</b>	Adhésion 1.4	Adhésion 2021 à l'association Souvenir Napoléonien (45 €)
17/02/2021	31 e 1	<b>72</b>	location 3.3	Mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Jules Ferry pour l'Institut d'Education Motrice du Hameau de Gâtines représenté par la Directrice Mme Leduc Isabelle pour la période du 22 au 26 février 2021 et du 26 au 30 avril 2021 de 8h15 à 17h (sauf les mercredis 24 février et 28 avril 2021) en vue d'activités diverses à titre gratuit.
17/02/2021	31 C 2	<b>73</b>	Divers 7.10	Autorisation par Le Maire d'accepter le don d'un piano pour le Conservatoire de la part Christina DO ESPIRITO ( valeur estimée 500 € )
17/02/2021	46 C 11	<b>74</b>	location 3.3	Convention de mise à disposition du local n°102 à la Maison des Associations sise Espace Mendes France, au profit de l'Association Alliance France Israël. 42,34 €/mois
17/02/2021	46 C 11	<b>75</b>	location 3.3	Mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager, cadastrée CX n° 74, sise lieudit « La Vallée aux Prêtres » au profit de Monsieur Jean Crépin. Gratuit
17/02/2021	31 C 5	<b>76</b>	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion au club des Utilisateurs ORPHEE pour 2021 (160 € TTC)
17/02/2021	31 C 61	<b>77</b>	Adhésion 1.4	Renouvellement adhésion à la Société généalogique du bas Berry 21 pour un montant de 31 €
18/02/2021	31 C 55	<b>78</b>	Culture 8.9	Autorisation de reproduction d'enluminures issues du Bréviaire à l'usage du diocèse de Paris pour M. Daniel SAULNIER
18/02/2021	45 B 3	<b>79</b>	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuries (450 €)

18/02/2021	31C 4	<b>80</b>	Culture 8.9	Prêt d'œuvres appartenant à la Maire de Châteauroux issues du Musée Bertrand et de la Médiathèque concernant une convention de prêt entre la ville de Châteauroux et le mémorial de Waterloo pour une exposition sur Napoléon qui se déroulera du 5 mai au 15 août 2021 pour un coût total 96975 €
19/02/2021	46 E	<b>81</b>	Marchés 1.1	Convention tripartite entre la Ville, L'OPAC 36, ENGIE énergies Services, pour la fourniture d'énergie au Groupe Scolaire Jules Ferry
23/02/2021	46 C 12	<b>82</b>	Location 3.3	Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison de quartier Saint-Jacques, situé boulevard Blaise Pascal à Châteauroux, au profit de l'association BGE (GRATUIT)
23/02/2021	46 C 12	<b>83</b>	Location 3.3	Convention de mise à disposition du local n°8 à la Maison des Associations Espace Mendès France à Châteauroux au profit la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (F.N.A.T.H) section Châteauroux indemnité mensuelle de 30,84 €
23/03/2021	31 C 3	<b>84</b>	Culture 8.9	Résidence d'artiste de Monsieur Louis Zéathe du 8 mars au 5 juin 2021 et son exposition qui suivra.
23/02/2021	46 C 12	<b>85</b>	Location 3.3	Signature d'une convention de mise à disposition d'un local de stockage n° 2 au sous-sol du bâtiment sis 10 rue Rabelais au profit du groupe de musique « Electric Trouble ». GRATUIT
24/02/2021	46 C 12	<b>86</b>	Location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager, cadastrée CO n° 193, sise rue de Beau Pré au profit de M. Michel Langlet. (GRATUIT)
24/02/2021	46 C 12	<b>87</b>	Location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager, cadastrée CX n° 186, Chemin des Vignes Saint Jean au profit de M. Christian Galland. GRATUIT
24/02/2021	46 C 12	<b>88</b>	Location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager, cadastrée AX n° 257, sise lieudit « Le Rotissant » au profit de M. Mourad Allal. GRATUIT

24/02/2021	31 C 5	89	Culture 8.9	Autorisation de reproduction d'une enluminure issue du manuscrit Geoffroy de la Tour Landry, livre pour l'enseignement de ses filles pour les presses universitaires de Rennes à titre gratuit
25/02/2021	31 A	90	Adhésion 1.4	Renouvellement adhésion Maires ruraux de l'Indre 2021 (150 € )
02/03/2021	43 C	91	Marchés 1.1	Marché à procédure adaptée pour le suivi de la qualité des eaux de baignade du lac de Belle-Isle en dehors de la période d'ouverture.
03/03/2021	31C 5	92	Culture 8.9	Autorisation de reproduction de documents pour illustrer le nouveau livre de Lucien Lacour (gratuit)
03/03/2021	46 C 11	93	Location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager, cadastrée CO n° 193, sise rue de Beau Pré au profit de M. Dominique Moreau. (GRATUIT)
03/03/2021	46 C 11	94	Location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager, cadastrée AB n° 232, lieudit la Soirie au profit de l'association Banque Alimentaire de l'Indre. (GRATUIT)
03/03/2021	46 C 11	95	Location 3.3	Convention de mise à disposition des parcelles à usage de jardin potager, cadastrées AH n° 64-65 et 66 en partie, sise lieudit « Pré Braud » au profit de Madame Marie-Chantal Szezurek. (GRATUIT)
03/03/2021	46 C 11	96	Location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager, cadastrée AH n° 20, sise lieudit « Pré Braud » au profit de Madame Thérèse Massicot. (GRATUIT)
03/03/2021	46 C 11	97	Location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin à prélever sur les parcelles cadastrées CN n°s64 et 65, au lieudit « Cré » au profit de Monsieur Henri Le Bail. (GRATUIT)

Décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres :

Date	Service	N° de marché	Libellé	Titulaire	Montant en euros hors taxe
26/01/2021	41B	M21-001VDC	Entretien et maintenance de la fontaine place Gambetta	TERIDEAL SIREV	80 000 € au maximum sur 4 ans

03/02/2021	41B	M20-074VDC	Location d'un véhicule frigorifique utilisé pour les besoins du service restauration municipale	Dours Location Véhicules Industriels	forfait fixe mensuel : 961,80 € HT et prix du km réellement parcouru : 0,0790 € HT
02/03/2021	41B	M20-081VDC	Relance de l'entretien et maintenance des hottes et extraction de l'UPC	SAPIAN	4 390 € HT de maintenance annuelle

Le Rapporteur : Gil AVEROUS

**M. le MAIRE :**

Point numéro 2 : Compte-rendu des décisions prises conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ? De personne ? Là, vous me donnez acte. Est-ce qu'il y a un vote pour donner acte ou est-ce que, maintenant, c'est automatiquement... C'est bon ? On peut passer au suivant ? On passe au suivant ? C'est ça ? Je ne comprends pas bien avec les masques.

Le dossier est acté.

**3 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Suite au décès d'un conseiller municipal, il convient de procéder à de nouvelles désignations, il est proposé au conseil municipal :

- De procéder aux désignations au sein des commissions comme suit :
  - ✓ Commission animation du territoire : Richard Lindé
- De procéder aux désignations au sein des organismes extérieurs comme suit :
  - ✓ Comité territorial du Pays Castelroussin Val de l'Indre : Tony Imbert
  - ✓ Secteur patrimonial remarquable : Dominique Tourres
  - ✓ Ecole maternelle et élémentaire Lamartine : Richard Lindé
  - ✓ Comité de suivi de site (CSS) pour l'établissement AXEREAAL : Charles-Henri Balsan.

Le Rapporteur : Gil AVEROUS

**M. le MAIRE :**

Vous savez que les délégations et les domaines de compétences de Christophe Bailliet ont été répartis entre plusieurs élus. Donc, là, c'est simplement le reflet de cette répartition en fonction des délégations, et puis évidemment de la présence de Richard Lindé parmi nous et de son intégration aux commissions Animation du territoire et à l'école Lamartine.

Pas d'observations ? Pas d'oppositions ? Nous pouvons passer au vote. Éric est pour de toute façon. On va dire qu'il y a 2 abstentions et 41... Au total, on est 43. Donc, 41 pour et 2 abstentions. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés. (2 abstentions : Lucie Moreau et Maxime Gourru.)

#### 4 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAURoux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil municipal le 15 décembre 2020 ;

Vu la municipalisation au 1<sup>er</sup> avril 2021 de l'association castelroussine de gestion des centres sociaux ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget principal soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget principal de la Ville de Châteauroux :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
70	7066	Redevances et droits des services à caractère social	99 930,00
70	7083	Locations diverses	750,00
70	70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	3 800,00
74	74718	Participations Etat - Autres	67 545,00
74	7473	Participations Département	9 250,00
74	7476	Participations CCAS	1 800,00
74	7478	Participations autres organismes	910 029,00
<b>Sous-total des recettes réelles</b>			<b>1 093 104,00</b>
042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	5 250,00
<b>Sous-total des recettes d'ordre</b>			<b>5 250,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>1 098 354,00</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
011	60611	Eau et assainissement	1 540,00
011	60612	Energie - Electricité	4 420,00
011	60621	Combustibles	20 268,00
011	60622	Carburants	8 790,00
011	60628	Autres fournitures non stockées	1 114,00
011	60623	Alimentation	34 290,00
011	60631	Fournitures d'entretien	4 761,00
011	60632	Fournitures de petit équipement	9 816,00

011	6064	Fournitures administratives	2 989,00
011	6068	Autres matières et fournitures	64 917,00
011	6132	Locations immobilières	53 768,00
011	6135	Locations mobilières	44 932,00
011	614	Charges locatives et de copropriété	56 800,00
011	61521	Entretien terrains	4 500,00
011	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	1 800,00
011	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobilier	2 970,00
011	6156	Maintenance	10 877,00
011	6161	Primes d'assurance multirisques	8 505,00
011	6168	Primes d'assurance autres	9 500,00
011	6182	Documentation générale et technique	3 583,00
011	6184	Versements à des organismes de formation	43 210,00
011	6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	74 538,00
011	6236	Catalogues et imprimés	10 800,00
011	6247	Transports collectifs	36 400,00
011	6251	Voyages et déplacements	7 092,00
011	6256	Missions	13 476,00
011	6257	Réceptions	4 377,00
011	6261	Frais d'affranchissement	1 388,00
011	6262	Frais de télécommunications	16 283,00
011	6281	Concours divers (cotisations...)	12 300,00
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	45 980,00
011	6288	Autres services extérieurs	1 000,00
011	63513	Taxe ordures ménagères	1 500,00
011	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 400,00
012	6218	Autre personnel extérieur	860 332,00
012	6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	17 471,00
012	64111	Rémunération principale	661 783,00
012	6417	Rémunérations des apprentis	23 100,00
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	260 557,00
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	3 257,00
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-1 435 000,00
<b>Sous-total des dépenses réelles</b>			<b>1 013 384,00</b>
042	6811	Dotations aux amortissements	11 800,00
023	023	Virement à la section d'investissement	73 170,00
<b>Sous total des dépenses d'ordre</b>			<b>84 970,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>1 098 354,00</b>

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
16	1641	Emprunts en euros	63 821,00

<b>Sous-total des recettes réelles</b>			<b>63 821,00</b>
040	28184	Amortissement des immobilisations - Mobilier	11 800,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	73 170,00
<b>Sous-total des recettes d'ordre</b>			<b>84 970,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>			<b>148 791,00</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
21	2182	Matériel de transport	143 541,00
<b>Sous-total des dépenses réelles</b>			
040	13918	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Autres	5 250,00
<b>Sous-total des dépenses d'ordre</b>			<b>5 250,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>148 791,00</b>

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget principal.

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

16 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

#### **M. le MAIRE :**

Merci. Effectivement, ce sont beaucoup de reprises liées à la municipalisation de l'ACGCS. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ? Nous pouvons passer au vote. 40 voix pour et 3 abstentions. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés. (3 abstentions : Lucie Moreau, Mylène Wunsch et Maxime Gourru.)

#### **5 FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2331-3 ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1639 A et 1636 B sexies ;

Vu la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 et la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales - taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties - applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux ; Depuis 2020 et jusqu'en 2022, il n'est plus nécessaire de voter de taux de TH. C'est le taux TH figé en 2019 qui s'appliquera pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et THLV.

Considérant la mise en application en 2021 du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales qui prévoit que la perte du produit communal de taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par la fusion des parts communales et départementales de taxe foncière sur les

propriétés bâties avant application d'un mécanisme correcteur d'équilibrage permettant de parvenir à une compensation à l'euro près.

Considérant que, dans une hypothèse de stabilité fiscale, le taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera constitué de l'agrégation du taux communal et départemental 2020,

Considérant que la neutralité de cette redistribution du panier fiscal sera assurée pour la commune et pour le contribuable par application d'un coefficient correcteur.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des deux taxes locales suivantes :

taxe foncière sur les propriétés bâties	43,82 %
➤ dont 27,61% au titre du taux communal 2020	
➤ dont 16,21% au titre du taux départemental 2020	

taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,83 %
---	---------

*Hors réforme de la fiscalité directe locale, ces taux sont identiques à ceux de 2011. Cette stabilité constitue un effort remarquable de la collectivité en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenter au-delà de la revalorisation générale des bases décidée par l'Etat.*

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter les taux d'imposition de l'année 2021 comme suit :

taxe foncière sur les propriétés bâties	43,82 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,83 %

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales	16 mars 2021	favorable
---	--------------	-----------

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

**M. le MAIRE :**

Merci. Effort remarquable. Plus de dix ans sans augmentation des taux, alors que nous avons quand même un rythme d'investissement qui est soutenu. Je ne sais pas si Philippe Simonet veut ajouter quelque chose.

**M. Simonet :**

Non, je ne pense pas qu'il y ait quelque chose à ajouter. Cela faisait partie de nos promesses électorales et on continue à les tenir.

**M. le MAIRE :**

L'enjeu est de finir le mandat toujours sans augmenter les taux d'imposition. Il y a un périmètre qui est évolutif au gré de la réforme fiscale. Quand je disais que l'effort était remarquable, c'est qu'en parallèle, vous le savez, il y a la suppression de la taxe d'habitation. Donc, nous allons perdre la dynamique d'évolution de la taxe d'habitation, mais on fera avec, comme nous l'avons fait au dernier mandat avec la baisse importante des dotations de l'État. Nous tiendrons notre engagement en fiscalité jusqu'à la fin du mandat, comme on s'y est engagés, et au-delà si l'avenir nous le permet. Des questions ? Madame Chambonneau.

**Mme Chambonneau :**

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances, je profite de cette délibération pour poser une question concernant le projet de loi de finances pour 2020, qui a mis en place une révision des valeurs locatives, qui aura un impact sur la taxe foncière d'ici 2026, mais du coup, cela aura un impact sur le budget de la collectivité, peut-être en positif, peut-être en négatif, ainsi que sur celui des ménages. Je voulais savoir si les services ont commencé à travailler sur cette question-là pour savoir l'impact que cela pourrait avoir, bien qu'évidemment, on ait encore le temps, mais c'est vrai que ça va devenir un sujet sur les prochaines années et pendant le mandat.

**M. le MAIRE :**

Donc, la question – parce qu'au début, je ne suis pas sûr que Philippe ait compris –, c'est la révision des valeurs locatives qui va s'échelonner jusqu'en 2026. Nous l'avons connue sur les locaux commerciaux, mais on ne l'a pas connue encore sur les locaux d'habitation. Je pense que tu as entendu la suite de la question pour savoir si nous avons déjà commencé à anticiper.

**M. Simonet :**

Non, parce que d'une part, c'est du moyen terme et, d'autre part, nous avons encore beaucoup d'incertitudes sur la façon dont cela va être fait. Ce que je voudrais souligner, c'est que la difficulté justement qu'on a à maintenir nos nouveaux taux d'impôts locaux, ce que nous faisons depuis 2011, c'est qu'aujourd'hui, on est pris en étau. Nous l'avons déjà dit dans les conseils municipaux précédents. On est pris en étau entre des dépenses de fonctionnement que l'on a de plus en plus de mal à stabiliser, notamment les dépenses de personnel. En contrepartie, on a des recettes qui, compte tenu des contextes que nous connaissons, sont de plus en plus incertaines. Effectivement, on a des incertitudes, notamment sur ces plans-là. Nous les prenons en compte, mais cela fait partie des difficultés.

**M. le MAIRE :**

D'où l'intérêt d'augmenter les bases, notamment sur les propriétés bâties et non bâties, et de favoriser la réalisation de lotissements, de ramener des habitants dans le centre-ville et de l'activité économique également pour être sûr que le surplus de recettes nous permette de faire face à l'augmentation lente, mais régulière des dépenses de fonctionnement, notamment par les transferts de compétences de l'État vers les collectivités, que ce soit les communes ou les intercommunalités, sans compensation, ou des suppressions de recettes.

On le verra tout à l'heure quand il s'agira de délibérer sur les taxes funéraires ou la suppression de la taxe funéraire et, du coup, la révision des prix des concessions. Voilà. On fait face chaque année... Chaque loi de finances a son lot de nouveautés, qui vont rarement dans le sens des collectivités. C'est rarement favorable aux collectivités.

**M. Simonet :**

Ce qu'on peut également souhaiter, c'est l'augmentation des bases par une démographie grandissante de la commune.

**M. le MAIRE :**

C'est ça. On y travaille, mais on sait que ce sont des politiques à moyen terme et à long terme. Pas d'autres questions sur ces taux de fiscalité ? Nous pouvons passer au vote. 40 favorables, 3 abstentions. Je vous

remercie.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés. (3 abstentions : Maxime Gourru, Mylène Wunsch et Lucie Moreau.)

## 6 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DES PORTES ET DES PORTAILS AUTOMATIQUES OU MANUELS

La Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux ont comme besoin commun d'assurer la maintenance préventive et corrective des portes et des portails automatiques ou manuels.

De ce fait, il est opportun de constituer un groupement de commandes permanent, sur toute la durée du mandat, au sens de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, afin de lancer une procédure commune pour aboutir à la conclusion de marchés publics, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande (article L. 2125-1 1° du Code de la commande publique) pour la première consultation qui sera lancée.

La Ville de Châteauroux se voit confier la charge de mener les procédures de passation des accords-cadres dans leur intégralité au nom et pour le compte de l'autre membre incluant la signature des accords-cadres à venir, dans le respect des dispositions de l'article L. 2123-7 du Code de la Commande publique. Les frais liés aux procédures sont pris en charge par la Ville de Châteauroux.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte. Chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

Conformément à l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités locales, il est institué une commission d'appel d'offres ad hoc qui comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ainsi qu'un suppléant pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux en vue d'assurer la maintenance préventive et corrective des portes et des portails automatiques ou manuels,
- De désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

16 mars 2021

favorable

**M. le MAIRE :**

Pas de questions là-dessus ? On peut passer au vote directement ? Unanimité. Merci beaucoup.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

**7**            **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT POUR LA PASSATION D'ACCORDS-CADRES RELATIFS À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS**

La Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ont comme besoin commun de commander des denrées alimentaires et des boissons pour leurs services respectifs.

De ce fait, il est opportun de constituer un groupement de commandes permanent, sur toute la durée du mandat, au sens de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, afin de lancer une procédure commune pour aboutir à la conclusion de marchés publics, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande (article L. 2125-1 1° du Code de la commande publique) pour la première consultation qui sera lancée.

La Ville de Châteauroux se voit confier la charge de mener les procédures de passation des accords-cadres dans leur intégralité au nom et pour le compte de l'autre membre incluant la signature des accords-cadres à venir, dans le respect des dispositions de l'article L. 2123-7 du Code de la Commande publique. Les frais liés aux procédures sont pris en charge par la Ville de Châteauroux.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte. Chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

A titre indicatif, les montants annuels, tous lots confondus, pour la Ville de Châteauroux, seront de 442 000 € HT au minimum. Aucun minimum de montants annuels, tous lots confondus, n'est prévu pour la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Conformément à l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités locales, il est institué une commission d'appel d'offres ad hoc qui comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ainsi qu'un suppléant pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole en vue d'assurer la fourniture de denrées alimentaires et de boissons,
- De désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN, représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

16 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

**M. le MAIRE :**

Merci. Pas de questions ? On peut passer au vote ? Bravo. Unanimité. Merci beaucoup.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

**8**

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS**

La Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux ont comme besoin commun d'assurer l'entretien ménager de ses bâtiments.

De ce fait, il est opportun de constituer un groupement de commandes permanent, sur toute la durée du mandat, au sens de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, afin de lancer une procédure commune pour aboutir à la conclusion de marchés publics, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande (article L. 2125-1 1° du Code de la commande publique) pour la première consultation qui sera lancée.

La Ville de Châteauroux se voit confier la charge de mener les procédures de passation des accords-cadres dans leur intégralité au nom et pour le compte des autres membres incluant la signature des accords-cadres à venir, dans le respect des dispositions de l'article L. 2123-7 du Code de la Commande publique. Les frais liés aux procédures sont pris en charge par la Ville de Châteauroux.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte. Chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

A titre indicatif, les montants pour la durée initiale annuelle de l'accord-cadre, tous lots confondus, pour la Ville de Châteauroux, seront de 222 000,00 € HT au minimum et de 688 000,00 € HT au maximum.

Les montants pour la durée initiale de l'accord-cadre, tous lots confondus, pour la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, seront de 13 000,00 € HT au minimum et de 104 000,00 € HT au maximum.

Les montants pour la durée totale de l'accord-cadre, tous lots confondus, pour le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux, seront de 3 500,00 € HT au minimum et de 31 000 € HT au maximum.

Conformément à l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités locales, il est institué une commission d'appel d'offres ad hoc qui comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ainsi qu'un suppléant pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux en vue d'assurer des prestations d'entretien ménager des bâtiments,
- De désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

16 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

### **M. le MAIRE :**

Merci. Pas de questions ? Nous pouvons passer au vote ? 39 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions. Adopté. Merci. Il en manque un. Pardon. C'est Joëlle. Une fois n'est pas coutume. Joëlle était passée à travers les problèmes techniques jusqu'à maintenant. C'est bon. 40 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre. Merci.

Le dossier est approuvé à la majorité des votes exprimés. (2 abstentions : Maxime Gourru et Delphine Chambonneau.) (1 contre : Lucie Moreau.)

## **9 FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS - AVIS AVANT LANCEMENT**

Afin de conclure, ensemble, un accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires et de boissons, les personnes publiques suivantes ont constitué un groupement de commande : la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

La procédure menée par la Ville de Châteauroux en tant que coordonnateur du groupement relève de la procédure d'appel d'offres du fait du montant global minimal susceptible d'être consommé (1 768 000 € HT) sur la durée maximale envisagée.

Les montants minimaux annuels, en euros hors taxe, sont les suivants pour la Ville de Châteauroux. La communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ne s'engage sur aucun minimum de commandes :

<b>Lot</b>	<b>Intitulé du lot</b>	<b>Ville de Châteauroux Minimum annuel de commande</b>
1	viandes et abats de boucherie frais sous vide (bœuf, porc, veau et agneau)	40 000 €
2	viandes de volaille et abats, frais sous vide	35 000 €

3	poissons, produits de la mer, préparations de poissons surgelés	40 000 €
4	coquillages, poissons et légumes élaborés	700 €
5	poissons frais et préparations de poissons frais	6 000 €
6	charcuterie, saucisserie, produits tripiers et pâtisseries salées fraîches	35 000 €
7	charcuterie, élaborés de volaille sans porc et abats élaborés frais sous vide	5 000 €
8	pâtisseries salées et sucrées surgelées et desserts glaces	12 000 €
9	crêpes et galettes fraîches	2 000 €
10	légumes, spécialités de pommes de terre surgelées et viandes, pièces, hachées et élaborés surgelés	45 000 €
11	épicerie sèche, assaisonnements, conserves de légumes, plats élaborés et desserts	45 000 €
12	épicerie : gâteaux secs	2 500 €
13	épicerie et épices surgelés biologiques et/ ou issues du commerce équitable	800 €
14	épicerie du terroir	2 000 €
15	fromages portion, à la coupe, râpés et cubes	30 000 €
16	fromages de fabrication fermière	5 000 €
17	ovoproduits, laits, beurres, crèmes, yaourts, fromages blancs et desserts lactés	35 000 €
18	œufs frais, yaourts et desserts lactés bio fermier	3 000 €
19	yaourts et desserts lactés fabrication fermière	3 000 €
20	légumes et fruits 1ère gamme	25 000 €
21	légumes et fruits de saison	7 000 €
22	légumes et fruits de 4ème et 5ème gamme	25 000 €
23	pommes de terre de 4ème et 5ème gamme à Haute Valeur Environnementale ou équivalent	3 000 €
24	boissons	10 000 €

25	boulangerie, pâtisserie sucrée et viennoiseries fraîches	25 000 €
----	--	----------

Le marché sera conclu pour une durée initiale d'une année, reconductible trois fois. Sur la base des minimums venant d'être annoncés, les dépenses a minima seraient chiffrées à hauteur de 442 000 € H.T. pour une année, soit 1 768 000 € H.T. si le marché devait être exécuté au terme de ses 4 années. Aucun maximal contractuel n'est prévu.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à lancer la procédure selon les dispositions précédemment énoncées et d'inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés,
- d'autoriser le Maire, ou par subdélégation le Directeur Général des Services, à signer les futurs accords-cadres qui découleront de la procédure.

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

16 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

**M. le MAIRE :**

Pas de questions ? On peut passer au vote ? Lucie Moreau.

**Mme Moreau :**

Excusez-moi. Pour nous, la question de l'alimentation, en particulier celle de nos enfants, est avant tout une question décisive de santé publique. Chacun sait aujourd'hui combien la présence de traces de pesticides dans l'alimentation peut être source de perturbations graves pour la santé. De même, on sait que la qualité alimentaire des produits frais issus en particulier de circuits courts est nettement supérieure à celle de produits ultra transformés issus des filières industrielles.

Pour rappeler les enjeux de la restauration collective, je ne citerai que l'introduction extraite de la charte d'engagement de « La restauration collective en action » du mardi 25 février 2020 : *« Une alimentation saine, sûre, durable, et qui intègre également des produits de proximité, est une attente forte et légitime de la part de nos concitoyens et des agriculteurs eux-mêmes. Elle constitue une réponse à l'aspiration sociétale d'une alimentation favorable à la santé et plus respectueuse de l'environnement. [...] La restauration collective est un formidable levier pour garantir l'accès à une alimentation de qualité pour tous, éduquer nos enfants sur le sens de l'alimentation et du "bien manger" et accélérer la transition agro-écologique. »*

Nous partageons tous le souhait que les enfants soient en bonne santé. Nous sommes dans l'obligation de leur fournir une nourriture de qualité. Il y a donc une forte attente des parents pour qu'une véritable mutation de la restauration soit engagée.

Monsieur le Maire, vous avez bien senti cette attente et vous avez promis aux électeurs il y a tout juste un an de passer à 70 % la part de produits bio dans la restauration scolaire, y compris en aidant au développement de productions bio en périphérie de Châteauroux.

Au niveau de l'État, la loi Egalim de 2018 et le décret du 24 avril 2019 imposent pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au

plus tard 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques, dans la restauration collective.

Notons tout de même que l'on ne doit pas faire de confusion entre le label bio qui garantit l'absence de produits chimiques, de synthèse, engrais et pesticides et les multiples sigles de qualité ou mentions comme « Haute Valeur Environnementale » qui, s'ils peuvent présenter dans certains cas une réelle avancée par rapport à l'agriculture dite conventionnelle, ne sont aussi que trop souvent des démarches du marketing visant à préserver l'essentiel de l'agrochimie.

Notons encore que, pour nous, l'idéal est d'utiliser des produits bio locaux. C'est pourquoi nous pensons que la Ville et l'Agglomération doivent s'impliquer dans le développement de l'offre localement en soutenant l'installation ou la conversion d'agriculteurs bio locaux et même, si nécessaire, en développant une partie de cette production en régie, comme l'ont déjà fait plusieurs communes de toutes tailles, par exemple la ville de Vannes.

Le rapport que vous nous présentez aujourd'hui va largement déterminer ce que vont manger les enfants dans nos restaurants scolaires l'année prochaine. Il est très décevant et même quelque peu scandaleux, puisqu'il ne permettra aucunement de respecter vos promesses de campagne, ni même pas non plus les objectifs fixés par la loi rappelée ci-dessus. Ainsi, les lots que vous proposez ne sont pas découpés de manière à ce que les petits producteurs soient en capacité de répondre.

Par ailleurs, nous souhaitons porter votre attention sur l'aspect local, artisanat local, industriel. La notion de nourriture industrielle n'est pas différenciée dans ces lots. Vous auriez pu faire le choix, pour les fruits, les légumes et les viandes, de lots de produits biologiques, comme cela a été fait pour les œufs par exemple. À la lecture de ces lots, nous constatons qu'il y a donc moins de 8 % de bio dans l'appel d'offres : 3 400 euros contre 442 000 euros. Nous exigeons une plus grande lisibilité sur ces produits. Nous n'en connaissons pas l'origine. Nous ne sommes pas satisfaits d'un point de vue écologique et nutritionnel.

Monsieur, dans votre engagement écrit, il y a un an, vous souhaitiez arriver à proposer 70 % de bio à la fin du mandat. Or, à ce jour, à la lecture de cet appel d'offres, nous constatons que vous n'en prenez pas le chemin.

Nous souhaitons accompagner le développement de producteurs bio et locaux afin d'atteindre un objectif de 100 % bio et local. Vous n'avez pas souhaité répondre au premier Conseil municipal à la question que nous avons posée dans un vœu. A la lecture de ce rapport, nous comprenons mieux pourquoi. Rien n'a été entrepris, semble-t-il, jusqu'ici pour avancer sérieusement dans la réalisation de votre promesse électorale. Je vous remercie.

### **M. le MAIRE :**

Cela aurait été dommage effectivement de ne pas écouter cette litanie, mais je pense que vous allez nous la répéter à chaque conseil municipal. Donc, on ne va pas perdre trop de temps. On va vous répondre tout de même. On vous a déjà longuement répondu. On a aussi répondu à Maxime Gourru au conseil communautaire sur des sujets équivalents.

On prend des engagements que l'on tient. Nous tiendrons notre engagement. On travaille activement, avec notamment les services de la Chambre d'agriculture avec laquelle il y avait encore une réunion hier sur le sujet. Ne vous inquiétez pas. On tiendra nos engagements sur ce sujet-là, sans céder à votre pression, à votre volonté à chaque fois de revenir à chaque conseil municipal là-dessus en nous défiant. Encore une fois, on n'a pas besoin d'être défiés. Vous verrez que l'on arrivera à le tenir.

On vous a expliqué – mais manifestement, vous peinez un peu à comprendre – que nous ne pouvions pas

passer du jour au lendemain aux 70 % de bio, si ce n'est en l'important de l'extérieur du département, de la région, voire du pays, ce qui se fait dans beaucoup de collectivités qui ont voulu passer au bio à 100 %, ce qui est une hérésie. Donc, on ne tombera pas là-dedans. On ne tombera pas dans ce travers.

Vous pourrez nous poser la question et nous dire que l'on ne tient pas nos engagements à chaque conseil municipal si cela vous fait plaisir, mais on ira à la vitesse qui est la nôtre. On ne cédera pas à votre pression et on fera les choses comme il faut avec nos partenaires.

Il en reste sept qui n'ont pas voté encore. Comme le vote avait démarré un peu rapidement, peut-être que certains ont cru avoir voté sans que ce soit le cas. 40 votes favorables, 3 votes contre. Merci.

Le dossier est approuvé à la majorité des votes exprimés. (3 contre : Maxime Gourru, Delphine Chambonneau et Lucie Moreau.)

## 10 PRESTATIONS D'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS - AVIS AVANT LANCEMENT

Afin de conclure, ensemble, un accord-cadre de prestations d'entretien ménager des bâtiments, les personnes publiques suivantes ont constitué un groupement de commande : la Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux.

La procédure menée par la Ville de Châteauroux en tant que coordonnateur du groupement relève de la procédure d'appel d'offres du fait du montant global maximal susceptible d'être consommé (1 646 000,00 € HT) sur la durée maximale envisagée. Le recours à la procédure dite des petits lots est envisagé sur le lot 6.

Les montants minimaux et maximaux annuels, en euros hors taxe, par collectivité, sont les suivants :

Lot	Intitulé du lot	Ville de Châteauroux	Châteauroux Métropole	CCAS
1	Prestations d'entretien ménager des bâtiments situés principalement dans les zones Saint Jean, Balsan, Beaulieu et extérieures	Minimum : 84 000,00 € HT  Maximum : 285 000,00 € HT	Minimum : 7 000,00 € HT  Maximum : 35 000,00 € HT	Minimum : 3 500,00 € HT  Maximum : 25 000,00 € HT
2	Prestations d'entretien ménager des bâtiments situés principalement dans les zones Centre-Ville, Saint Christophe, Vaugirard	Minimum : 50 000,00 € HT  Maximum : 145 000,00 € HT		
3	Prestations d'entretien ménager de l'Hôtel De Ville	Minimum : 50 000,00 € HT		

		Maximum : 130 000,00 € HT		
4	Nettoyage des vitres	Minimum : 8 000,00 € HT  Maximum : 38 000,00 € HT	Minimum : 1 000,00 € HT  Maximum : 14 000,00 € HT	Maximum : 6 000,00 € HT
5	Prestations d'entretien ménager des 6 parkings en ouvrage	Minimum : 30 000,00 € HT  Maximum : 90 000,00 € HT	Minimum : 4 000,00 € HT  Maximum : 20 000,00 € HT	
6	Prestations d'entretien ménager du MACH 36		Minimum : 1 000,00 € HT  Maximum : 35 000,00 € HT	

Le marché sera conclu pour une durée initiale d'une année, reconductible une fois. Sur la base des minimums et maximums venant d'être annoncés, les dépenses a minima seraient chiffrées à hauteur de 238 500 € H.T. pour une année, soit 477 000,00 € H.T. si le marché devait être exécuté au terme de ses 2 années. Elles seraient a maxima chiffrées à hauteur de 823 000 € H.T. pour une année, soit 1 646 000,00 € H.T. si le marché devait être exécuté au terme de ses 2 années.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à lancer la procédure selon les dispositions précédemment énoncées et d'inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés,
- d'autoriser le Maire, ou par subdélégation le Directeur Général des Services, à signer les futurs accords-cadres qui découleront de la procédure.

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

16 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

**M. le MAIRE :**

Merci. Pas de discussion ? Monsieur Gourru.

**M. Gourru :**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire, vous le savez, nous ne sommes pas favorables à cette externalisation qui se fait au détriment des travailleurs, travailleurs pauvres pour la plupart d'entre eux, qui nettoient nos bâtiments, soumis à des horaires décalés et à des cadences souvent trop élevées pour être soutenables, soumis à l'irrégularité des embauches et des revenus. Les décideurs que nous sommes préférons ne pas savoir les conséquences de telles décisions pour nos concitoyens dont c'est le travail.

Nous nous réjouissons que le marché qui nous est soumis pour approbation ne prévoise pas d'accroître encore le nombre de bâtiments concernés par cette externalisation. En tout cas, ce sont les informations qui nous ont été fournies en commission.

Vous auriez pu envisager ou exiger un abandon de tous les produits de nettoyage soupçonnés d'être des perturbateurs endocriniens, et ne pas vous en tenir à ce que la loi interdit, à la fois pour protéger les salariés des entreprises et pour protéger ceux qui fréquentent les locaux. Je reste d'ailleurs en attente des suites du vœu que j'ai émis en Conseil communautaire, qui visait cette ambition de toute façon.

Vous auriez pu exiger ou au moins intéresser les entreprises concernées à l'ancienneté de leurs salariés comme preuve de leur bonne gestion des ressources humaines. Nous n'en avons pas entendu parler et nous regrettons ce manque de vertu. Merci.

**M. le MAIRE :**

Sur les horaires que vous évoquez, les horaires décalés, quand c'est nous qui faisons le ménage avec nos personnels, on est aussi en horaires décalés, parce que par la force des choses, quand vous faites le ménage dans une école, par exemple, il faut bien intervenir le matin tôt avant que les élèves arrivent ou le soir tard après que les élèves sont partis. Aujourd'hui, si je prends l'exemple, on fait le ménage en interne dans les écoles maternelles, dans les écoles élémentaires.

Effectivement, dans ce marché-là, il n'y a pas d'extension des prestations, mais je peux vous dire qu'à chaque fois que l'on pourra déléguer au privé la gestion du nettoyage d'un bâtiment, on le fera. Là, on ne le fait pas encore aujourd'hui. On le fera progressivement. Vous êtes peut-être rassuré dans ce dossier-là. Si vous êtes contre, vous allez pouvoir vous inquiéter d'autres fois, parce qu'à chaque fois que l'on pourra le faire à moins cher sur les prestations qui nous donnent satisfaction, on le fera sans hésiter. Pas d'autres demandes d'intervention ?

**M. Gourru :**

Vous n'avez pas répondu sur les critères de qualité.

**M. le MAIRE :**

Les critères de qualité qu'on met dans le marché aujourd'hui nous satisfont, mais par rapport aux produits que vous évoquez, on applique la législation, ni plus ni moins. On fait confiance au législateur pour édicter, adapter si besoin est la législation. Au fur et à mesure des évolutions réglementaires et législatives, on prendra les modifications des marchés en conséquence de la réglementation. Nous n'allons pas être plus royalistes que le roi. Nous n'irons pas au-delà des prescriptions légales.

D'autres demandes d'intervention ? Aucune. On peut passer au vote ? Parfait. 40 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention. Merci.

Le dossier est approuvé à la majorité des votes exprimés. (1 abstention : Delphine Chambonneau et 2 contre : Maxime Gourru et Lucie Moreau.)

**11 PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2021**

A la suite de départs et afin de permettre l'intégration du personnel de l'ACGCS, il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents stagiaires et de contractuels.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs au titre de l'année 2021 approuvé par le Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

**TABLEAU DES EFFECTIFS – VILLE DE CHATEAUROUX**

<b>FILIERE</b>	<b>GRADE OU EMPLOI</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>CREATIONS DE POSTES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b><u>Administrative</u></b>	Attaché	A	3	En vue d'un recrutement et de l'intégration du personnel ACGCS
	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	
	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	En vue de l'intégration du personnel ACGCS
	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	
	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 50 %	C	1	
<b><u>Technique</u></b>	Adjoint Technique	C	1	En vue d'un recrutement
<b><u>Sociale</u></b>	Educateur de Jeunes Enfants	A	1	En vue de l'intégration du personnel ACGCS
	Moniteur Educateur	B	2	

	Intervenant Familial			
<b>Médico-Sociale</b>	Puéricultrice Classe Supérieure	A	1	
<b>Animation</b>	Animateur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	En vue de l'intégration du personnel ACGCS
	Animateur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	
	Adjoint d'Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	En vue de l'intégration du personnel ACGCS
	Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	
	Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 70 %	C	1	
	Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 69 %	C	1	
	Adjoint d'Animation	C	4	
<b>TOTAL</b>			<b>34</b>	
			<b>32,89 ETP</b>	

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

16 mars 2021

favorable

**M. le MAIRE :**

Des questions ? Pas de questions ? On peut passer au vote ? 41 votes pour, 2 abstentions. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés. (2 abstentions : Maxime Gourru et Lucie Moreau.)

**12 TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA VILLE DE CHÂTEAURoux**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7-1,

Vu la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et de la modernisation du recrutement dans la fonction publique territoriale ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de la solidarité,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat modifié,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale modifié,

Vu la circulaire NOR : RDFF1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique,

Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents, dans les limites de celles applicables aux agents de l'Etat,

La durée du travail définie pour les agents des services de la Ville de Châteauroux est de 1 577 heures par an depuis 2008 et la mise en œuvre de la journée de solidarité. Ce temps de travail, inférieur aux 1 607 heures prévues à l'article 1 du décret n°2000-815 du 25 août 2000, est notamment dû au régime des congés, antérieur à la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et maintenu comme cela était permis jusque-là.

La circulaire du 31 mars 2017 incitait les collectivités territoriales à se conformer à la durée légale du travail en mettant fin aux régimes dérogatoires, en limitant les autorisations spéciales d'absence et en contrôlant la mise en œuvre de l'attribution des jours de réduction de temps de travail. Plus récemment,

la loi de transformation de la fonction publique a enjoint les collectivités territoriales et établissements publics à délibérer sur les temps de travail lorsque ceux-ci résultaient de dispositions antérieures à la loi du 3 janvier 2001.

Enfin, à l'occasion de contrôles exercés en 2019 et 2020 dans les services de la Ville de Châteauroux et de la Communauté d'agglomération, la Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire a relevé le non-respect des dispositions relatives au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Ainsi, pour se conformer à l'obligation légale qui s'impose à la Ville de Châteauroux, et avec l'objectif que l'augmentation du temps de travail conduise à améliorer l'organisation des services et en permette l'adaptation aux besoins des usagers, la durée du travail des agents va être portée à 1 607 heures par an.

La mise en œuvre de cette nouvelle durée du travail sera effective au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'ensemble des services.

Les adaptations des différents cycles de travail des services à cette nouvelle disposition seront présentées au comité technique commun avant d'être soumises à l'approbation du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce nouveau temps de travail de référence.

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

16 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

#### **M le MAIRE :**

Merci, Stéphane, pour cette présentation. Comme vous vous en doutez, cela a fait l'objet de multiples discussions avec les agents. C'est simplement effectivement l'alignement sur les règles de droit public, l'obligation maintenant d'être, comme dans le secteur privé, à 1 607 heures. Vous avez vu que le delta était assez important entre la réalité de ce qui s'appliquait ici et la législation, puisque l'on a une trentaine d'heures de différence.

On a adopté le système qui est le plus favorable aux agents entre tout ce que l'on aurait pu faire. On aurait pu supprimer une semaine de congés simplement, parce que cela correspondait presque à cela. On a choisi d'adapter les horaires journaliers pour pénaliser le moins possible. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet-là ? Lucie Moreau et Delphine Chambonneau.

#### **Mme Moreau :**

Merci. La mise en œuvre de la nouvelle durée du travail portée à 1 607 heures par an est pour nous un recul sociétal. Cette augmentation du temps de travail interpelle sur le principe même de la solidarité si l'on observe aujourd'hui les difficultés des personnes privées d'emploi. Alors, il faudrait mieux partager le travail, en particulier pour intégrer le grand nombre de jeunes qui sont et vont être sans perspectives. Nous avons là une décision négative qui ne répond qu'aux dogmes libéraux que votre majorité partage avec celle de Monsieur Macron.

Dans les services de la mairie, pour nous conformer à la loi, il est cependant possible de négocier des contreparties, comme la création d'un compte épargne temps ou l'augmentation de la rémunération. Cette augmentation du temps de travail implique une nouvelle organisation du travail. Nous souhaitons donc qu'il y ait de véritables consultations des agents, des négociations avec les représentants des personnels.

Nous souhaitons que puissent être présentés au prochain Conseil municipal les résultats de ces concertations et de ces négociations. Merci.

**M le MAIRE :**

Sur le recul social, je considère qu'aligner le secteur public sur le secteur privé, ce n'est pas un recul social. C'est plutôt une avancée sociétale d'équité de traitement des gens, quel que soit le secteur dans lequel ils travaillent. Vous prônez plutôt le partage du travail. Nous avons vu au moment de la mise en œuvre des 35 heures les dégâts que cela pouvait faire. On le voit encore. On le mesure encore, notamment à l'hôpital. La principale victime des 35 heures, c'est évidemment le secteur privé, mais le secteur public y a largement contribué. Les tensions que l'on connaît aujourd'hui dans le secteur hospitalier sont largement dues, très largement dues à la mise en place des 35 heures.

Sur les négociations, vous vous doutez bien que l'on ne prend pas la délibération au Conseil municipal et qu'on consulte après la mise en œuvre. Les consultations ont eu lieu par les instances paritaires ces derniers mois pour arriver aujourd'hui à cette délibération. On pourra effectivement vous donner le compte rendu des instances qui se sont réunies et le vote des différents syndicats. Delphine Chambonneau.

**Mme Chambonneau :**

Monsieur le Maire, ma question portait également sur la consultation des représentants du personnel, puisqu'en commission, il nous avait été indiqué qu'ils seraient consultés après, comme c'est écrit dans la délibération. Donc, je voulais juste... Vous nous confirmez bien qu'effectivement, les comités techniques ont bien été réunis.

**M. le MAIRE :**

La consultation ne se fait pas en une seule fois. Elle se fait en plusieurs fois, c'est-à-dire qu'il y a le temps de référence, qui est évoqué ici, pour lequel les consultations ont eu lieu et le delta entre ce dont on part et ce à quoi on est arrivé, les 1 607 heures. Après, il y a une autre partie de la négociation qui est celle du cycle de travail, service par service, pour voir comment on les répartit. La proposition qui est faite, je peux vous dire qu'elle est largement en faveur des agents.

Après, vous dites que c'est un recul social. Pas forcément vous, Madame Chambonneau, mais l'intervention de Lucie Moreau avant. Il faut savoir qu'il y aura d'autres délibérations sur lesquelles on sera amenés à discuter dans les prochaines semaines, dans les prochains mois. C'est la mise en place notamment de la prestation sociale complémentaire, puisque dans le souci d'équité, je vous parlais de l'alignement du secteur public sur le secteur privé, mais on aura aussi les dispositions sociales. Elles sont plutôt aujourd'hui en faveur du secteur privé au détriment du secteur public. Donc, on va aller vers un rattrapage progressif qui va s'étaler jusqu'en 2026, qu'on parle de mutuelle, de prestation santé complémentaire ou qu'on parle de complément salarial pour ceux qui sont en arrêt de travail, par exemple.

Donc, il y aura des efforts supplémentaires demandés à l'ensemble des collectivités de France pour participer à la prise en charge de ces prestations de mutuelle et de ces prestations complémentaires, dont nous aurons à délibérer dans les prochains mois.

Là, il y a un alignement sur le temps de travail, ce qui peut apparaître comme une contrainte, ce que vous pouvez qualifier de recul social, ce à quoi je ne m'associe pas, mais demain, vous allez voir plutôt des avancées sociales pour le coup pour les fonctionnaires.

D'autres demandes d'intervention ? Aucune ? On passe au vote. Je suis désolé. Je pense que je vais être le dernier, puisque j'ai un petit souci. 40 voix pour, 1 abstention et 2 votes contre. Je vous remercie.

Le dossier est approuvé à la majorité des votes exprimés. (1 abstention : Delphine Chambonneau et 2 contre : Maxime Gourru et Lucie Moreau.)

**13** CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE CHÂTEAUROUX

La Ville de Châteauroux a souhaité confier au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) la gestion et l'animation de l'épicerie solidaire « Le Petit Plus » jusque-là assurées par l'Association Castelroussine pour la Gestion des Centres socio-culturels (A.C.G.C.S.). Pour ce faire, la commune de Châteauroux met à disposition du C.C.A.S. une adjointe d'animation principale de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet.

La convention signée entre la commune de Châteauroux et le C.C.A.S. fixe les conditions prévues pour cette mise à disposition.

La présente convention est souscrite pour neuf mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Ainsi que le prévoit le II de l'article 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, cette mise à disposition a lieu à titre gracieux.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

16 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

**M. le MAIRE :**

Pas de débat ? Nous pouvons passer au vote ? Unanimité. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**14** FOURRIÈRE MUNICIPALE POUR LES ANIMAUX ERRANTS - PARTICIPATION FINANCIÈRE ET AVENANT À LA CONVENTION

La Société Protectrice des Animaux de l'Indre assure le rôle de fourrière pour le compte de la Ville de Châteauroux, en contrepartie d'une redevance proportionnelle au nombre d'habitants (chiffre INSEE le plus récent).

Le montant est revu chaque année conformément à l'article 10 de la convention signée entre le Maire de la Ville de Châteauroux et le Président de la SPA de l'Indre et prend en compte la réalité du service rendu.

Conformément à la convention du 7 février 2018, concernant la SPA de l'Indre, son président nous informe de la nouvelle tarification, au titre de notre participation aux frais de fonctionnement de la fourrière départementale animale pour l'année 2021, qui s'établit à 0,63 euros TTC par habitant (en 2020, le tarif s'établissait à 0,62 € TTC/habitant)

Il vous est proposé :

- d'approuver la nouvelle participation de la Ville soit 0,63 euros par habitant.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention du 7 février 2018 relative à la Société protectrice des animaux.

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

16 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

### **M. Gourru :**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire, la SPA réalise une prestation de services pour la Ville pour une durée de cinq ans et une facturation totale qui dépasse largement 100 000 euros, si j'ai bien compris.

Sur le montant de cette prestation de services, nous n'avons droit qu'à un tableau simple nous informant seulement des entrées dans la structure pour l'année passée. Nous ne saurons rien des conditions de détention. Nous ne saurons rien des sorties des animaux, mais le courrier du Président de la SPA nous avertit que les adoptions sont en baisse.

Il y a lieu de supposer que la plupart des animaux, en particulier les chats, meurent sur place euthanasiés. En 2018, selon les informations recueillies, près de 1 000 chats auraient été euthanasiés. Ce chiffre est-il en augmentation ou en baisse ? Nous n'en saurons rien de plus. L'information est maigre et il ne serait pas illégitime que la Ville, cliente de la SPA, soit destinataire d'un peu plus d'informations.

Pour autant, la question de fond est celle de la prévention, en particulier celle de la limitation du nombre d'animaux errants. On le sait, l'une des solutions est, pour les chats, de développer une politique de stérilisation des chats errants en partenariat avec des associations de protection animale. Que comptez-vous faire pour limiter les euthanasies d'animaux ?

### **M. le MAIRE :**

Merci. Sur le compte rendu et le rapport d'activité de la SPA, vous avez celui de cette année. On les a tous les ans. Donc, si vous voulez faire le comparatif, vous pouvez tout à fait le faire. Ce que nous pouvons aussi vous organiser sans aucune difficulté, c'est une visite du site. Je vous rappelle, pour ceux qui ne le savent pas, que le site nous appartient, mais il est mis à disposition de la SPA, qui le gère au quotidien. Si vous voulez aller le visiter, évidemment en prévenant à l'avance pour que ce soit organisé, il n'y aura aucun souci pour le faire. Vous verrez les conditions de détention et vous pourrez juger par vous-même de la bienveillance de celles et ceux qui s'occupent des animaux là-bas.

Sur le nombre d'euthanasies, c'est un sujet qui revient souvent sur la place publique et qui est un peu injuste, qui est même carrément injuste au regard de l'activité qui est faite par la SPA, parce qu'ici, vous avez un refuge, mais vous avez aussi une fourrière, c'est-à-dire que vous n'avez pas que les animaux qui sont déposés. Vous avez aussi tous les animaux qui sont abandonnés, qui sont errants, qui sont trouvés, les animaux sauvages qui sont capturés par les forces de police, par les maires des différentes communes du département qui les amènent.

Pour une bonne partie de ces animaux, quand ils arrivent à la fourrière, en fait, ils ne sont pas en état de passer au refuge et d'être adoptés, parce que pour une bonne partie, ils sont malades. Ce sont des chats errants qui ont traîné un peu partout, qui ont des maladies. Les chiens, c'est pareil. Ce sont des chiens qui

ont pu être accidentés. Pour une partie d'entre eux, ils ne trouveront pas de toute façon de propriétaire, parce qu'ils sont inadaptables. Il est impossible de les mettre à l'adoption pour des questions sanitaires simplement. Donc, il y en a qui, effectivement, après avis d'un vétérinaire – parce que c'est obligatoire – sont euthanasiés. Encore une fois, vous n'arriverez jamais à l'euthanasie zéro. C'est impossible. Je crois qu'il faut suivre le fonctionnement de la SPA dans sa partie fourrière et dans sa partie refuge pour comprendre un peu la réalité des choses.

On ne siège pas au Conseil d'administration. C'était vrai par le passé, mais on ne le fait plus. Simplement, on a la chance quand même d'avoir au titre de l'Association des maires de l'Indre... Il y a deux représentants de l'Association des maires de l'Indre qui siègent au Conseil d'administration. Parmi ces deux représentants, on a le maire de la commune de Montierchaume, Michel Lenglet, et nous avons Florence Petipez à qui je vais passer la parole pour qu'elle vous réponde, notamment sur la partie stérilisation des chats.

**Mme Petipez :**

Concernant la stérilisation des chats errants, effectivement, on a signé une convention avec 30 millions d'amis. C'est vrai que c'est un peu long à mettre en route. On avait commencé dès le début du mandat, c'est-à-dire en fin d'année, mais cette convention ne pouvait être prise en compte qu'à partir de l'année.

Dès la semaine prochaine, nous faisons une conférence de presse et on commence vraiment le trappage des chats. On s'est engagés avec 30 millions d'amis à prendre une centaine de chats, que l'on stérilisera, qu'on identifiera au nom de 30 millions d'amis. On les remettra sur le site, comme on doit faire.

Une centaine de chats, c'est vraiment quelque chose que l'on n'a jamais fait encore. Nous allons le faire avec l'aide d'associations qui s'occupent de la protection animale. Ils font cela sans contrepartie. Ils nous aident au trappage des chats.

**M. le MAIRE :**

L'objectif, c'est tout de même d'en attraper un certain nombre. Je vous rappelle qu'attraper les chats, ce n'est pas quelque chose de simple, parce que vous posez des cages. Forcément, si le chat est dans la cage et que la cage n'est pas ramassée dans l'heure qui suit, cela peut aussi créer des troubles à l'ordre public vis-à-vis des riverains qui vont trouver que le chat est maltraité enfermé dans la cage. Donc, il y a plein de situations. Nous allons travailler avec une association. Tu n'as pas dit le nom.

**Mme Petipez :**

L'association, c'est Peluche 36, mais s'il y a d'autres associations qui veulent travailler avec nous, on est tout à fait ouverts aux autres associations. Si la SPA veut mettre des bénévoles à notre disposition et faire aussi du trappage, nous ne sommes pas du tout fermés. Tous les bénévoles sont les bienvenus.

C'est vrai que l'on va faire une conférence de presse pour vraiment prévenir les personnes – c'est là qu'il y a une parfaite désinformation – pour qu'elles comprennent que, si on capture les chats, c'est vraiment dans le but de les stériliser et de les remettre sur place, et non pas de les amener à un endroit où ils pourraient être euthanasiés.

**M. le MAIRE :**

On ne les attrape pas pour les euthanasier. C'est sûr. Madame Wunsch.

**Mme Wunsch :**

Merci. J'aurais aimé pouvoir intervenir avant Madame Petipez, mais ce n'est pas grave. Monsieur le Maire, chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que le Maire, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, peut faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10 du Code rural. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

Si la commune décide de faire une campagne de trappage, elle est dans l'obligation de prévenir ses administrés des dates et des modalités de l'opération, ceci par voie de presse locale et d'affichage en mairie, et cela au moins une semaine à l'avance. C'est obligatoire et c'est dans le but d'éviter que les chats ayant un maître soient trappés. Dans l'idéal, il est même conseillé d'afficher l'arrêté sur le lieu du trappage.

Il semblerait que vous ayez décidé du trappage sans qu'aucun arrêté municipal n'ait été publié. Je pense notamment à des trappages sur le secteur de l'ancien AFPA effectués en début d'année. De plus, le suivi sanitaire et les conditions de garde des chats trappés sont sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association au sens de l'article L. 211-11 du Code rural. Qu'en est-il pour Châteauroux ? Êtes-vous hors-la-loi ? Savez-vous qui fait ces trappages et qui s'occupe de la convalescence des chats opérés ?

**Mme Petipez :**

Tout ce que vous venez de dire, c'est ce que l'on va faire. On va faire la campagne. Il y a un arrêté qui est pris.

**Mme Wunsch :**

Il y a des trappages qui ont déjà été effectués.

**Mme Petipez :**

Il y a quelques trappages qui ont été faits sur le site de l'AFPA quand on a été appelés en urgence. Il y a des chats qui sont vraiment très mal en point. C'est vrai qu'on les a attrapés. On les a remis sur le site. Vous ne pouvez pas quand même nous reprocher...

**Mme Wunsch :**

Les chats n'ont pas été remis sur le site. Les mamans ont été gardées par l'association.

**Mme Petipez :**

Non, pas du tout. Je pense savoir d'où vous tenez ces informations. Il y a des polémiques entre les associations, mais je ne vais pas du tout rentrer dans cela. On est là pour avancer au niveau de la stérilisation des chats. On fait vraiment tout ce qu'il faut. Les arrêtés seront pris. Il y aura une campagne d'affichage également que l'on va faire avec l'OPAC et SCALIS pour vraiment prévenir tous les gens pour qu'ils gardent ce jour-là, à ces moments-là les chats chez eux pour que l'on ne puisse pas les attraper, mais s'ils sont identifiés... A chaque fois que l'on prend un chat, on regarde s'il a bien la puce. Soyez sûre que nous faisons vraiment les choses en règle. Tout ce que vous avez cité tout à l'heure sera fait.

**Mme Wunsch :**

Oui, mais des trappages ont déjà été effectués sans qu'il y ait d'arrêté municipal, il me semble.

**Mme Petipez :**

Je crois que nous avons pris une quinzaine de chats que l'on a soignés et ceux qui pouvaient être remis sur site ont été remis sur site.

**M. le MAIRE :**

OK. D'autres demandes d'intervention ? Aucune ? Nous pouvons passer au vote de la participation financière. Unanimité. Merci de cette participation financière validée.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**15 MODIFICATION DES TARIFS RELATIFS AU DOMAINE FUNÉRAIRE**

Suite à la suppression des taxes funéraires au 1er janvier 2021 entérinée par la loi de finances 2021, la Ville de Châteauroux a souhaité revoir la grille tarifaire des prestations funéraires en vigueur au sein des trois cimetières de la commune, pour une application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Les modifications proposées visent d'une part à simplifier la grille tarifaire pour les usagers en fixant un tarif par type de concession et par durée, et d'autre part à revaloriser les tarifs des concessions cinéraires, qui n'ont pas évolué sur les dernières années dans les mêmes proportions que les concessions destinées aux inhumations en pleine terre ou en caveau.

En outre, il est souhaitable de supprimer les tarifs liés à la location des caveaux construits par la municipalité et d'introduire un tarif pour la revente de caveaux, cavurnes et pierres tombales d'occasion après reprise administrative des concessions non renouvelées.

La nouvelle grille tarifaire est la suivante :

*Tarifs exprimés en euro, non soumis à la TVA*

<b>SERVICE ETAT CIVIL – DOMAINE FUNERAIRE</b>		<b>2021</b>
Concessions 15 ans pleine terre ou caveau	toutes dimensions acquisition et renouvellement	410,00
Concessions 30 ans pleine terre ou caveau	toutes dimensions acquisition et renouvellement	620,00
Concessions 50 ans pleine terre ou caveau	toutes dimensions acquisition et renouvellement	960,00
Vente de caveau d'occasion 1 à 3 places	toutes dimensions	800,00
Vente de caveau d'occasion 4 places et +		2100,00
Vente d'une pierre tombale		400,00
Concession cavurne 15 ans	0,80 m x 0,80 m acquisition et renouvellement	102,00

Concession caverne 30 ans	0,80 m x 0,80 m acquisition et renouvellement	162,00
Concession caverne 50 ans	0,80 m x 0,80 m acquisition et renouvellement	252,00
Vente de caverne d'occasion	0,80 m x 0,80 m	500,00
Concession case de colombarium 15 ans	acquisition et renouvellement	413,00
Concession case de colombarium 30 ans	acquisition et renouvellement	666,00
Concession case de colombarium 50 ans	acquisition et renouvellement	920,00
Concession arbre du souvenir 15 ans	2 m x 1 m acquisition et renouvellement	622,00
Concession arbre du souvenir 30 ans	2 m x 1 m acquisition et renouvellement	766,00
Concession arbre du souvenir 50 ans	2 m x 1 m acquisition et renouvellement	981,00
Caveau ou case provisoire (1 <sup>er</sup> mois)	par jour	1,70
Caveau ou case provisoire (au-delà du 1 <sup>er</sup> mois)	par jour	1,90
Caveau ou case provisoire (au-delà de 3 mois)	par jour	3,20

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les tarifs proposés, applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

16 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

**M. le MAIRE :**

Y a-t-il des questions sur cette grille tarifaire, cette nouvelle grille tarifaire ? Pas de questions ? On peut passer au vote. Ce que l'on peut dire, c'est que c'est une baisse du coût pour nos concitoyens, puisque c'est la suppression des taxes funéraires. On perd 100 000 euros quand on va en récupérer 30 et quelques, 35. Au total, on perd 70 000 euros de recettes au passage. Unanimité. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

16

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ÉTAT CONCERNANT L'ADRESSAGE, LA MISE SOUS PLI ET LE COLISAGE DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE À L'OCCASION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DE JUIN 2021

A l'occasion des scrutins des 13 et 20 juin 2021, la Préfecture de l'Indre a sollicité la Ville de Châteauroux pour effectuer l'adressage, la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale adressée à l'ensemble des électeurs du territoire communal, et préparée pour chaque bureau de vote de la commune.

La Ville de Châteauroux a accepté d'assurer cette tâche pour le compte de l'État. Pour ce faire, elle doit mobiliser le personnel suffisant dans des délais contraints.

En contrepartie, l'État s'engage à verser à la commune une dotation financière fixée à 0,29 centimes d'euros TTC par électeur et par tour pour les six premiers binômes de candidats, et à 0,04 centimes d'euros TTC par électeur et par candidat supplémentaire par tour.

Une convention entre l'État et la commune de Châteauroux fixe les conditions matérielles et financières de la mise sous pli.

Vu l'article L-241 du code électoral,

Vu la convention proposée par la Préfecture de l'Indre,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention établie entre l'État et la commune de Châteauroux,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

16 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

#### **M. le MAIRE :**

Merci. Des questions ? Aucune ? Nous pouvons passer au vote. Unanimité. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

#### **17 PREMIER AVENANT DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION "BIBLIOTHÈQUES VIRTUELLES HUMANISTES" (B.V.H.) AVEC LE CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA RENAISSANCE (C.E.S.R.) DE TOURS**

La Ville de Châteauroux a conclu dès le 30 mars 2006 une convention avec le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (C.E.S.R.) de Tours, établissement de formation et de recherche dépendant de l'Université François Rabelais de Tours et le Centre National de Recherche Scientifique (C.N.R.S.), pour la valorisation de collections patrimoniales conservées à la Médiathèque Équinoxe.

Cette convention, renouvelée en 2009, 2012 et 2015 par trois avenants d'une durée de trois ans chacun, définit les engagements réciproques des parties dans le cadre de la numérisation des documents relatifs à la période Renaissance (XVe-XVIIe siècles) relevant des collections de la Médiathèque Équinoxe de la Ville de Châteauroux, ainsi que les droits de propriété et d'utilisation afférents au programme de Bibliothèques Virtuelles Humanistes (B.V.H.).

La richesse du fonds patrimonial Renaissance de la Médiathèque Équinoxe nécessitait de poursuivre cette valorisation. Le C.N.R.S., l'Université de Tours et la Ville de Châteauroux ont donc mis en place une nouvelle convention pour une durée de 3 ans, à compter du 30 mars 2018, afin de redéfinir les engagements réciproques des parties pour la poursuite de la coopération répondant aux mêmes objets.

Cette convention est renouvelée dans les mêmes conditions, dès le 30 mars 2021, afin que toutes les parties poursuivent leur collaboration.

Il vous est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 de cette convention.

Avis de commission(s):

Commission Animation du Territoire

15 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Jean-François MEMIN

### **M. MEMIN :**

Il existe une convention entre le Centre d'études de la Renaissance de Tours et la médiathèque Équinoxe pour la numérisation des collections Renaissance de la Ville de Châteauroux. Il s'avère que le fonds patrimonial Renaissance de la médiathèque nécessite la poursuite de la convention, et ce, pour une nouvelle durée de trois ans. C'est ce qui vous est proposé.

### **M. le MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention ? Aucune ? On passe au vote ? Unanimité. Merci. Je crois que l'on aura battu le record de vitesse.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

## **18           RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'ASSOCIATION DE GESTION DES ESPACES CULTURELS (A.G.E.C.) POUR LA PÉRIODE 2021-2024.**

La Ville de Châteauroux assure le soutien de la scène Nationale Équinoxe (label national) et du cinéma Apollo par l'intermédiaire d'aides directes (subvention annuelle) et d'un soutien en nature (travaux, rénovation, entretien des bâtiments) à l'Association de Gestion des Espaces Culturels (A.G.E.C).

Elle en fait un des axes forts de sa politique culturelle, en veillant à garantir l'accès au spectacle vivant au plus grand nombre par l'intermédiaire d'une programmation riche répondant au mieux aux attentes de la population et en proposant des activités d'éducation artistique et culturelle.

Afin de définir les modalités de ce soutien, l'A.G.E.C., gestionnaire de la Scène Nationale de Châteauroux a travaillé au cours de l'année 2020 sur un projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Ce travail a été effectué en partenariat avec les différents financeurs de l'A.G.E.C. : l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire), la Ville de Châteauroux, le Conseil régional du Centre – Val de Loire et le Conseil départemental de l'Indre.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens fixe les orientations de la Scène Nationale et de l'Apollo-Maison de l'image dans les différents domaines suivants :

- La mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel proposé par le directeur,
- Les modalités de financement et les relations avec les partenaires institutionnels, (définition des moyens permettant la réalisation du projet).

De plus, une convention financière, signée chaque année avec l'A.G.E.C., détermine à la fois le niveau du soutien accordé à l'association et les modalités du versement des sommes attribuées.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer.

Avis de commission(s):

Commission Animation du Territoire	15 mars 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	16 mars 2021	favorable

Le Rapporteur : Jean-François MEMIN

#### **M. MEMIN :**

La Ville de Châteauroux assure le soutien de la scène Nationale Équinoxe et du cinéma Apollo par une subvention annuelle qui est, d'une part, financière et, d'autre part, par des soutiens en nature, travaux et autres.

Toutefois, pour définir les modalités de soutien à l'AGEC, il convient d'établir un projet de convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024. Cette convention a été établie en partenariat avec la DRAC, la Ville de Châteauroux naturellement, le Conseil régional, le Conseil départemental. Cette convention pluriannuelle a fait l'objet de nombreux échanges, de nombreuses discussions pour établir un texte qui définit le projet culturel proposé par le directeur et les modalités de financement des différents partenaires. C'est donc cette convention qu'il vous est proposé d'approuver.

#### **M. le MAIRE :**

Merci. C'est un gros travail qui est réalisé, parce qu'une convention d'objectifs – vous avez pu voir le volume pour ceux qui l'ont consultée –, c'est un gros sujet de réflexion, d'association. C'est lu, relu, rediscuté, avec l'État, avec la Région, avec le Département, avec la Ville.

Je voudrais vraiment saluer le travail de Jérôme Montchal et de ses équipes. C'est la première convention d'objectifs qu'il réalise, puisqu'avant, il était sous celle discutée et négociée par François Claude avec ses partenaires et ses collectivités de tutelle.

Il y a des choses très intéressantes quand vous voyez sur la frise temporelle les actions qui vont être conduites, notamment, pour ceux qui ont regardé, pages 58 et 59 de la convention. Sur les années à venir, il y a vraiment des choses très intéressantes. On sent un renouveau et une volonté d'associer de nouveaux publics, de travailler plus à l'extérieur, plus dans les quartiers, plus auprès d'autres partenaires, de développer l'accueil sur le site, d'ouvrir un restaurant aussi – c'est parmi les orientations fixées –, de faire un marché de producteurs.

Il y a vraiment beaucoup de choses. Au-delà du changement qui était déjà symptomatique, du renouvellement de l'identité graphique, il y a vraiment une nouvelle vision des choses. Non pas qu'avant, cela ne nous convenait pas. Cela nous allait très bien, mais on sent la patte de Jérôme Montchal dans cette nouvelle programmation. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Delphine Chambonneau.

**Mme Chambonneau :**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je voulais justement avoir une pensée pour Jérôme Montchal et ses équipes aujourd'hui, parce que c'est vrai que sa première saison a été un peu avortée. Je pense que l'on est tous déçus de ne pas avoir pu la suivre jusqu'au bout. Certains d'entre vous ont, comme moi, pu assister aux 100 ans d'Apollo. C'était vraiment un moment chouette de l'année 2020 au milieu de cette morosité du confinement et de la Covid. Je trouve que ce projet est vraiment intéressant. Je pense que la volonté de diversifier les publics, de se rapprocher de la jeunesse notamment, c'est très intéressant. Puis, je voudrais aussi avoir une pensée – mais nous en reparlerons plus tard – pour les intermittents et tous ceux qui travaillent dans le milieu culturel en ce moment. Merci.

**M. le MAIRE :**

J'incite ceux qui ne l'auraient pas fait encore à participer au festival Retour vers le futur. Vous allez pouvoir, à distance, suivre les projections qui sont très intéressantes. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote. Unanimité. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**19** SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 À L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ESPACES CULTURELS (AGEC) : CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION AGECE POUR EQUINOXE-SCÈNE NATIONALE ET LE CINÉMA APOLLO

Considérant que des élus municipaux sont membres du Conseil d'Administration de cette association et ne prendront pas part au vote de cette délibération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder, pour l'année 2021, une subvention de 1 660 000 € à l'Association pour la Gestion des Espaces Culturels (AGEC) pour le fonctionnement de la « grande scène » (1 498 000 €), la « maison de l'image » (152 000 €) et le festival « retour vers le futur » (10 000 €),
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de financement.

Avis de commission(s):

Commission Animation du Territoire	15 mars 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	16 mars 2021	favorable

Le Rapporteur : Jean-François MEMIN

**M. MEMIN :**

Il s'agit de l'octroi de la subvention financière pour l'AGEC d'un montant de 1 600 000 euros qui se dispatche entre principalement la Grande Scène, mais aussi Apollo et également Retour vers le futur, qui se

déroule actuellement en ligne. À préciser que, pour cette délibération, les membres du Conseil d'administration de l'AGEC ne prennent pas part au vote.

**M. le MAIRE :**

Merci. 1 600 000 euros. J'insiste. Vous pourrez comparer l'effort fait par les villes auprès de leur scène nationale, les villes de France. Il y a une histoire qui explique pourquoi tout le monde ne participe pas à la même hauteur. Vous verrez que Châteauroux est parmi celles, si ce n'est celle... Je pense qu'on est celle qui participe le plus au financement de sa scène nationale.

Pas de demandes d'intervention ? Nous pouvons passer au vote pour ceux qui votent. On va voir s'il y a une option « ne prend pas part au vote » pour ceux qui sont au Conseil d'administration. Pour ceux qui sont au Conseil d'administration, il y a le dernier vote en bleu : « ne prend pas part au vote ». 39 voix pour, c'est-à-dire l'intégralité de ceux qui ont participé au vote. Merci, encore une fois, pour la Scène nationale et le cinéma Apollo.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés. (M. le MAIRE, M. Simonet, M. Hugon et M. Mémin ne prennent pas part au vote.)

## **20 TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ DE L'ACGCS À LA VILLE DE CHÂTEAURoux**

A la demande de la Ville de Châteauroux, un audit réalisé par le cabinet Espélia durant le premier semestre 2020, portant sur la gestion des centres socio-culturels, a mis en avant la difficulté à maintenir un modèle associatif, notamment en termes de gestion financière, pour assurer cette mission.

Au vu des éléments fournis, la Conférence de majorité du 12 octobre 2020 a décidé, à l'unanimité, de s'engager dans un processus de municipalisation.

Le Conseil d'administration de l'ACGCS du 14 octobre a entériné cette décision.

Le 19 février 2021, une Assemblée générale extraordinaire de l'association s'est prononcée favorablement pour la dissolution, qui sera effective au 31 mars, ainsi que pour la dévolution des biens de l'ACGCS à la Ville de Châteauroux.

Au 1<sup>er</sup> avril 2021, la Ville intégrera donc, sous forme de contrat à durée indéterminée, 26 agents de l'association.

Quatre autres agents seront stagiaires en vue d'une titularisation au bout d'un an. Trois autres postes vacants pour l'heure, seront également recrutés dans cette configuration. Trois apprentis seront intégrés pour finir leur formation.

Les agents intégreront la DGA Cohésion sociale créée en février 2021.

Les activités relevant de l'enfance, la jeunesse et le secteur adulte seront rattachées à la Direction Politique de la ville et vie des quartiers au sein d'un service Equipements socio-culturels qui intégrera également la Maison de quartier Est, structure municipale qui s'inscrit dans les mêmes champs.

Le secteur halte-garderie, micro-crèche, rejoindra la Direction Enfance, Education-Jeunesse au sein du service Petite enfance.

Les agents CAF, 19 au total, seront mis à disposition de la Ville de Châteauroux.

Enfin, l'agent Ville, actuellement mis à disposition, réintégrera les services municipaux.

Vu le Code du travail et notamment ses articles L1224-1 et L1224-3,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider du transfert de l'activité de l'association ACGCS à la Ville de Châteauroux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder aux formalités permettant d'intégrer les agents de l'ACGCS au sein des services de la Ville de Châteauroux, soit en CDI, soit en tant que stagiaire de la Fonction publique territoriale,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires au transfert de cette activité.

Avis de commission(s):

Commission Affaires Sociales et Sécurité	16 mars 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	16 mars 2021	favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

#### **M. le MAIRE :**

Merci. C'est un dossier important. Vous le savez. Nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises. C'est vraiment un changement total de mode de fonctionnement et de stratégie municipale en termes de politique des quartiers à destination des habitants des quartiers, quels qu'ils soient d'ailleurs, et pas uniquement une tranche d'âge.

Je voudrais vraiment remercier Imane Jbara-Sounni qui a pris ce dossier à bras le corps, qui a passé beaucoup de temps auprès de l'ACGCS notamment et auprès des instances partenaires, au premier rang desquelles la Caisse d'Allocations Familiales, pour dissiper les craintes, faciliter les rouages de cette opération, qui est complexe vu la multitude des profils des agents salariés, qui étaient salariés, soit de l'ACGCS, soit de la Caisse d'Allocations familiales. Je vais lui laisser la parole pour qu'elle puisse nous dire exactement où on en est, dans quel état d'esprit sont les personnels transférés et comment on voit la suite. Merci.

#### **Mme Jbara Sounni :**

À l'ACGCS, en tout cas, les salariés, les membres du Bureau, les membres du Conseil d'administration sont tous favorables à ce transfert d'activité, à cette municipalisation, même s'il y avait des craintes au début. Ces craintes sont tout à fait légitimes, puisque l'on change de mode de gestion.

Simplement vous rappeler que cette municipalisation intervient dans le cadre d'une reprise d'activité suite à des défauts de gestion, mais qui n'étaient pas liés directement à la gestion du Conseil d'administration et des membres du Bureau, mais plus à des déficits structurels qui ont tendance à se répéter d'année en année. C'est vrai que l'audit a fait ressortir cette possibilité de municipalisation.

Simplement vous dire que j'ai assisté à la dernière Assemblée générale de l'ACGCS, qui s'est bien passée. Les habitants étaient nombreux. On avait encore quelques questions de deux salariés qui s'inquiétaient surtout sur l'établissement des projets sociaux, puisque vous savez qu'en juin 2021, les projets sociaux, les

centres sociaux devraient être vendus à la CAF.

On a eu l'accord de la CAF, de son président pour nous dire qu'il allait faire en sorte que l'on puisse prolonger ces projets sociaux jusqu'au 31 décembre 2022. Ceci nous laissera le temps de tout remettre bien à plat, d'intégrer également un autre centre socioculturel qui est municipalisé, la maison de quartier est dans tous ses processus, puis de travailler également sur le projet éducatif de territoire et de pouvoir tout intégrer, tout remettre à plat.

C'est travailler avec l'ensemble des habitants et des bénévoles, ce qui est important également, puisque beaucoup de bénévoles s'investissent dans ces centres sociaux. C'est notre intérêt de travailler avec eux, conjointement pour voir ce que l'on peut décliner dans chaque quartier.

J'ai bien rassuré les membres, les bénévoles membres des centres socioculturels en leur expliquant que je comptais sur la continuation de leur investissement dans les différents centres, sur le fait que notre intérêt restait l'intérêt général, l'intérêt des habitants et que nous essaierons, lorsque ce sera nécessaire, d'offrir un service de meilleure qualité dans certains quartiers ou d'améliorer les services offerts. Je suis très confiante et je pense que c'était très nécessaire.

#### **M. le MAIRE :**

Merci. C'est vrai que le modèle que l'on utilisait depuis quelques années avait sa fragilité, qui était certaine. Cette fragilité est due à une certaine précarité du mode de financement. Vous avez de multiples partenaires, la Ville, la Caisse d'allocations familiales, qui vous amènent 95 % de vos ressources. Forcément, il y a une dépendance et il y a une lourdeur de fonctionnement entre les uns et les autres.

Nous, ce qu'on a voulu, c'est apporter une pérennité au système et mettre fin à cette précarité, de la stabilité et de la visibilité, pour les personnels aussi. Cela leur permettra d'avoir un statut bien moins précaire que celui qu'ils avaient avant, de pouvoir se projeter dans l'avenir, de participer fortement et de manière fortement motivée à la dynamique municipale que l'on souhaite instaurer aux côtés, dans le même sens ou à l'identique de ce qui se fait à la maison de quartier est. Donc, on va pouvoir maintenant avoir une politique des quartiers qui soit uniforme à l'échelle du territoire municipal. Delphine Chambonneau.

#### **Mme Chambonneau :**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, tout d'abord, nous avons demandé à pouvoir avoir connaissance de l'audit qui n'a été présenté qu'à la majorité. Cela nous avait été accordé en commission. Nous ne l'avons pas encore reçu.

Après, sur le fond, personnellement, je suis évidemment pour la municipalisation. Je pense que c'est le modèle qui est le plus conforme pour ce genre de dispositif. Ce qui m'intéresserait, c'est de savoir comment, après, ça va fonctionner, parce qu'il est vrai que les habitants...

Je crois que le fait d'être associé à la CAF, c'est intéressant pour les financements, pour beaucoup de choses, mais le fait est qu'on parle beaucoup de social. Tout à l'heure, Madame Jbara Sounni a parlé de projets sociaux. Cela renvoie toujours les habitants – je trouve – à cette image de l'assistante sociale. Le social, c'est souvent péjoratif pour eux. Je trouve que les maisons de quartier, cela avait plus d'intérêt, plus de valeur pour eux et je pense que cela pourrait être plus attractif si l'on part sur des schémas qui sont plus près de tous les habitants et qui donnent une image plus ouverte. Merci.

#### **Mme Jbara Sounni :**

Vous avez tout à fait raison, Madame Chambonneau. Effectivement, il faut... Malheureusement, c'est le nom de la fédération des centres sociaux. C'est une dénomination quelque peu légale, ancrée. Nous garderons toujours les agréments de centre social, mais effectivement, ce ne seront pas... Nous, on ne les appellera pas : « maisons de quartier », mais « centres socioculturels », puisque ce sera un produit hybride qui pourra avoir les agréments de la CAF pour pouvoir offrir des activités et accompagner les habitants dans les projets qu'ils voudront mener.

Je partage également votre analyse, le but étant vraiment de redonner une nouvelle dynamique et d'ouvrir les centres socioculturels à l'ensemble de la population. Nous étudierons aussi... J'espère que nous aurons le financement adéquat pour nous faire accompagner par un cabinet spécialisé. Nous avons aussi l'opportunité de réfléchir sur la pertinence de mettre en place un centre socioculturel en centre-ville, par exemple, parce que c'est un quartier à part entière et que nous avons également beaucoup de demandes d'habitants de ce quartier.

**M. le MAIRE :**

Est-ce en commission que vous aviez réclamé l'audit ? Oui. Par principe, si, dans les 48 heures, vous n'avez pas le document que vous avez demandé, vous faites un rappel, mais on va passer l'information pour que cela ne se reproduise pas. Effectivement, vous devez avoir les documents. Lucie Moreau.

**Mme Moreau :**

Merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je rejoins Madame Chambonneau. Effectivement, je réitère cette demande pour avoir l'audit à disposition. Je vous remercie.

Nous espérons que cette décision de mutualisation n'a pas été prise qu'en fonction de critères financiers, mais même sur ce plan, nous ne voyons d'ailleurs pas l'intérêt de la municipalisation par rapport à la gestion associative. Vous qui êtes toujours prêts à externaliser, à céder au privé les services publics, qu'est-ce qui vous permet d'imaginer que, dans le cas du socioculturel, on puisse avoir une gestion municipale qui soit plus en adéquation avec les besoins du terrain ?

Sur le fond, nous nous interrogeons sur l'absence du projet socioculturel d'animation dans ce dossier. Quelles seront les priorités ? Les jeunes, le soutien à la parentalité, le sport, la culture, le lien social ? Quel est votre projet politique à long terme ? Comment ce projet est-il impacté par les urgences sociales locales suite à la crise de la Covid-19 ?

Il reste encore de nombreuses inconnues, comme les locaux qui seront mis à disposition, les moyens qui seront alloués dans le cadre de cette municipalisation. Nous avons un sentiment de précipitation et surtout d'un manque de cohérence dans les étapes. Comme Madame Imane Jbara Sounni l'a elle-même souligné finalement, la CAF a prorogé le projet d'un an, puisqu'il n'était pas abouti. Merci.

**M. le MAIRE :**

Juste pour répondre sur les éléments et, après, je passerai la parole à Imane Jbara Sounni. Sur la question financière, jamais – je pense – on n'a évoqué la volonté de municipaliser pour faire des économies. Ce n'était pas du tout notre motivation sur ce sujet-là. Notre motivation, encore une fois, c'est d'avoir une politique unique sur l'ensemble du territoire, alors que subsistaient ou cohabitaient deux systèmes de gestion différents : la régie pour la maison de quartier est et la délégation à une association pour l'ensemble des autres quartiers.

Pourquoi est-ce que l'on choisit la municipalisation plutôt que la délégation ? Vous pourriez me dire :

« Pour avoir une politique unique, vous auriez pu faire le contraire », c'est-à-dire démunicipaliser la maison de quartier est et la mettre dans l'ACGCS.

C'est tout simplement parce que, quand vous êtes sous un format associatif à qui vous déléguez, contrairement au secteur commercial, sur d'autres activités... Si je prends les transports urbains, vous déléguez à une société qui va avoir un chiffre d'affaires, va avoir un bénéfice, va avoir de l'intéressement, rémunérer ses salariés. Quand vous déléguez à une association, vous vous appuyez sur des bénévoles, qui sont des gens comme vous et moi qui prennent de leur temps familial pour servir l'intérêt général de l'association, mais auxquels vous demandez beaucoup.

Quand c'est une petite association, ça va. On peut se permettre. Quand c'est une association qui gère plusieurs millions d'euros, comme c'est le cas ici, vous demandez un peu beaucoup aux bénévoles. Vous leur demandez de prendre des responsabilités qui sont lourdes. Ils gèrent des animateurs. Ils gèrent un public que sont les habitants. Ce sont des gens qui sont exigeants, tant d'un côté que de l'autre. Cela apporte rapidement de la fatigue auprès de ces bénévoles. Il faut les renouveler de temps en temps.

Donc, je crois que l'on arrive un peu... La taille de l'association était telle que l'on arrivait un peu au bout du système. C'était déjà ce même constat que l'on avait fait il y a quelques années quand on a fusionné ou plutôt qu'il y a eu une dissolution, puis la reprise d'activité par l'ACGCS, des activités qui étaient jusque-là exercées par l'AGMQC. C'est aussi parce que les gens de l'AGMQC étaient un peu fatigués. Ils ne voulaient plus le faire.

Donc, on l'avait fait sur l'ACGCS auprès de laquelle on mettait du personnel municipal, parce que je vous rappelle qu'Anne Bizet, qui était directrice de l'ACGCS, était un personnel de la Ville de Châteauroux détaché auprès de l'association. Anne Bizet, il y a quelques mois, nous a dit : « Je veux être réintégrée à la Ville de Châteauroux », ce qui allait aussi fragiliser à nouveau l'ACGCS qui aurait dû trouver quelqu'un d'autre pour assurer la direction, ce qui n'est pas une mince affaire dans une association comme ça.

Donc, le format associatif est très utile pour de multiples actions au quotidien. Quand on parle de gérer plusieurs maisons de quartier et plusieurs millions d'euros, on atteint un peu les limites du système. Imane Jbara Sounni.

### **Mme Jbara Sounni :**

Oui. C'est simplement pour vous apporter quelques précisions par rapport à vos questionnements. Concernant les projets sociaux, ce n'est pas parce qu'ils n'étaient pas aboutis que l'on a demandé de les proroger. C'est simplement...

Hier, lors de l'AG, en fait, le Conseil d'administration, les membres du Bureau trouvaient que l'on n'allait pas assez vite. Alors, nous ne sommes vraiment pas dans la précipitation. Je peux vous le dire. Ils trouvaient que l'on n'allait vraiment pas assez vite et qu'il fallait avoir un délai plus court, alors que, nous, nous avons décidé de vraiment nous laisser le temps pour travailler avec l'ensemble des salariés le glissement de leur contrat, pour travailler avec les membres du Conseil d'administration et du Bureau pour la reprise de toutes les activités, de tous les actifs de l'association, mais également pour travailler avec les nouveaux agents, avec les bénévoles, avec les habitants sur ce qu'ils souhaiteraient que l'on puisse mettre en place sur le quartier. Parce que le projet social, c'est quelque chose que l'on travaille tous ensemble, que l'on va coconstruire. Donc, c'est pour cela que l'on se laisse vraiment le temps pour avoir une politique claire, homogène sur l'ensemble de notre territoire.

Vous rappeler également que nous sommes dans une situation particulière, puisque nous avons été, comme tout le monde, impactés par la crise sanitaire actuelle. Effectivement, le *timing* a été quelque peu bousculé. C'est en termes de temps. Des réunions n'ont pas pu avoir lieu, notamment les réunions avec les

habitants et les bénévoles que je souhaitais mettre en place.

Tout cela fait que les délais sont un peu plus rallongés, mais tout le monde l'a compris hier et les gens étaient vraiment très positifs, les habitants très confiants. Honnêtement, on prend le temps. On veut faire les choses bien. On veut le faire avec les habitants pour pouvoir répondre à leurs attentes dans chacun des quartiers.

**M. le MAIRE :**

Merci. Jean-Yves Hugon.

**M. Hugon :**

Oui. Un complément de réponse, Madame Moreau, si vous me le permettez. Nous avons un certain recul sur deux exemples de municipalisation que nous avons menés lors du mandat précédent, tout d'abord ce qui était autrefois l'office de tourisme et qui est devenu aujourd'hui Châteauroux Berry tourisme, puis ce qui était le comité d'organisation de la Foire exposition et qui est devenu plus largement aujourd'hui Châteauroux *Events*.

C'est vrai qu'à l'époque, nous avons accompagné – c'est tout à fait normal et Imane Jbara Sounni le disait – le personnel, qui pouvait faire montre d'une inquiétude tout à fait légitime. Aujourd'hui, je pense que si vous interrogez ces personnels, qui font un travail remarquable, je crois qu'ils ne regrettent pas cette démarche-là. Ils travaillent aujourd'hui dans d'excellentes conditions. Voilà. Je voulais simplement vous donner ce témoignage.

**M. le MAIRE :**

Après, ne vous trompez pas. On est des libéraux. On est fiers de l'être. On a une vision de la politique qui est de dire : « On prend le meilleur système au meilleur endroit en fonction de la situation à laquelle on est confronté. » Il y a des domaines où nous allons vous proposer de la privatisation. On le verra demain au Conseil communautaire sur le MACH 36. Sur d'autres, on trouve que la municipalisation...

Nous ne sommes pas les ayatollahs de l'un ou de l'autre système. Nous sommes des libéraux. Sur le centre aquatique, on aurait pu dire : « On le privatise au gré du passage à l'intercommunalité. » Au contraire, on a dit : « On garde nos équipes. Elles donnent satisfaction. On va essayer de faire au mieux. » Voilà. On est des libéraux au sens où l'on garde la liberté de choisir ce qui nous paraît le mieux.

D'autres demandes d'intervention ? Non. Nous pouvons passer au vote sur ce dossier numéro 20. Après, ce que je vous proposerai à chaque fois, c'est d'attaquer la délibération suivante et de laisser voter pendant la délibération, que l'on ne soit pas à attendre le défilé des 45 secondes. 41 voix pour et 2 voix contre. Merci à vous.

Le dossier est approuvé à la majorité des votes exprimés. (2 contre : Lucie Moreau et Maxime Gourru.)

**21** TARIFS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS INTÉGRÉS À LA VILLE DE CHÂTEAURoux LE 1ER AVRIL 2021.

Le transfert des activités de l'Association castelroussine de gestion des centres socio-culturels (ACGCS) à la Ville de Châteauroux, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, requiert l'application de tarifs.

Pour rappel, les tarifs seront applicables aux équipements suivants :

- Centre socio-culturel Beaulieu,
- Centre socio-culturel Saint-Jean / Saint-Jacques,
- Centre socio-culturel Vaugirard / Saint-Christophe,
- Centre socio-culturel Touvent / Grands Champs

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les tarifs proposés pour l'année 2021, applicables à compter du 1er avril 2021,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s):

Commission Affaires Sociales et Sécurité	16 mars 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	16 mars 2021	favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

### **M. le MAIRE :**

Merci. Des questions sur ces tarifs ? Pas de questions ? On peut passer au vote ? Unanimité. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

## **22 MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES HALTES GARDERIES ET DE LA MICRO-CRÈCHE**

Les activités de l'ACGCS (Association Castelroussine pour la Gestion des Centres Socio-Culturels) seront municipalisées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Les 3 haltes garderies : "Les P'tits soleils", "L'Arc en ciel", "Les P'tits Loups" et la micro crèche "Les Coccinelles" seront rattachées au service Petite Enfance de la Ville.

En vue de cette évolution, il est nécessaire :

- de modifier le règlement général des structures d'accueil de la Petite Enfance en intégrant les haltes garderies et la micro-crèche ;
- d'approuver le règlement de fonctionnement de ces établissements.

Dans le règlement général des structures d'accueils de la Petite Enfance, les principales modifications concernent :

- la priorisation des demandes des familles engagées dans une démarche d'insertion sociale ou professionnelle ou confrontées à des problématiques liées à des situations de fragilité, en facilitant leur admission sur les haltes garderies et la micro-crèche ;

- la transmission d'une copie du livret de famille pour le dossier administratif ;
- la facturation et le remboursement de sommes trop perçues suite à une fin de contrat ;
- la date de révision des tarifs ;
- les modalités de transmission des justificatifs d'absences.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ces règlements et à les mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Avis de commission(s):

Commission Affaires Sociales et Sécurité 16 mars 2021 favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

**M. le MAIRE :**

Y a-t-il des questions sur le règlement ? Aucune ? On passe au vote. Unanimité. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**23**

**CONVENTION CADRE DÉTERMINANT LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ORGANISATION DU CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE**

L'article L.541-3 du Code de l'éducation rend obligatoire l'organisation d'un ou plusieurs Centres Médico-Scolaires, dans chaque chef-lieu de département et d'arrondissement, dans chaque commune de plus de 5 000 habitants et dans les communes désignées par arrêté ministériel.

Ces Centres Médico-Scolaires ont pour vocation d'organiser les visites médicales et examens prescrits aux articles L.541-1 et L.541-2 des élèves d'une zone géographique (bassin d'éducation) qui regroupe plusieurs établissements publics, du premier et second degré.

En application de l'article D.541-4 du Code de l'éducation, les communes ci-dessus mentionnées doivent organiser l'accueil des Centres Médico-Scolaires, en mettant les locaux nécessaires à la disposition des services de l'éducation nationale chargés du suivi de la santé des élèves, ainsi qu'en subvenant à leurs besoins de fonctionnement. La Direction des services de l'éducation nationale (DDSDEN) a pour mission d'en assurer le fonctionnement, grâce au personnel qualifié qu'elle recrute.

Localement, le Centre Médico-Scolaire de Châteauroux est accueilli dans les locaux de l'école élémentaire le Grand Poirier. Un espace a été spécifiquement aménagé. L'entretien et les fournitures administratives sont pris en charge par la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention visant à fixer les conditions d'accueil du Centre Médico-Scolaire, pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse .

Avis de commission(s):

Commission Affaires Sociales et Sécurité 16 mars 2021 favorable

**M. le MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Moreau ou Chambonneau (1:38:26.1) :**

Merci. Une certaine confusion a régné sur ce point lors de la commission. J'ai eu ensuite Monsieur Hugon au téléphone qui m'a apporté quelques informations supplémentaires. Normalement, les services devaient ensuite me contacter pour me confirmer encore certaines choses, mais je n'ai pas eu cette personne au téléphone. Peut-être pouvez-vous, Monsieur Hugon, me confirmer qu'il s'agit bien aujourd'hui du déménagement uniquement des dossiers des élèves ? Pouvez-vous me préciser de quels élèves exactement il s'agit ? Merci.

**M. Hugon :**

Vous avez tout à fait raison, Madame Moreau, ainsi que Madame Chambonneau. Il y a eu une confusion et un débat que vous avez incité – vous avez tout à fait raison – lors de la commission. Nous faisons amende honorable et je vous prie d'accepter mes excuses. Je suis désolé que les services ne vous aient pas appelée, mais il s'agit bien du transfert des dossiers des élèves qui sont soumis à des visites médicales et des examens prescrits selon certains articles.

C'était une demande de l'Éducation nationale. Après en avoir délibéré, nous avons proposé à l'Éducation nationale de ramener ce centre sur le centre scolaire Jean Monnet. Donc, il s'agit bien de cela. Le Grand Poirier, pardon. Jean Monnet, c'est le collège. Voilà. Donc, je vous renouvelle mes excuses pour l'imprécision qu'il y a eu lors du débat en commission.

**M. le MAIRE :**

D'autres questions ? On peut passer au vote. Le vote est bien au 23. Peut-être qu'il faut que vous reveniez en arrière. J'avais la même chose que vous. Je suis sorti. Je suis rentré et je suis bien au 23. Affiché sur les écrans, c'est bien le 23. Par contre, il faut ouvrir le vote. Là, on est au 23. Il faut absolument que vous rafraîchissiez les écrans, parce que sinon, vous êtes toujours au 22 effectivement. On aura eu tous les cas de figure à peu près ce soir – je pense – encore. Est-ce que tout le monde est bien au 23 ? Donc, on va pouvoir ouvrir le vote. J'ai l'impression que j'appelle au secours quand je dis cela, en fait. Est-ce que vous pouvez nous ouvrir le vote, s'il vous plaît ?

Je vous propose que l'on passe peut-être au 24. On va considérer que c'est à l'unanimité. On va les laisser faire les réglages et on va faire le 24, parce qu'on ne va pas coucher là quand même.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**24 SOUTIEN À L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN ELÉMENTAIRE AUTISME (U.E.E.A.) DANS L'ENCADREMENT DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE**

Dans le cadre de la mise en application de la loi n° 2005-12 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, une U.E.E.A. a été créée à l'école élémentaire Montaigne, depuis novembre 2020.

Comme précisé par la circulaire du 1er août 2018 relative à la création des Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme (U.E.E.A.) et à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, l'U.E.E.A. est implantée dans une école ordinaire. Les élèves y sont présents sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge. Les élèves de l'U.E.E.A. bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques et éducatives se référant aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (H.A.S.).

L'U.E.E.A. constitue un dispositif d'enseignement visant à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves à troubles autistiques de l'établissement médico-social Les Martinets. Cette unité d'enseignement dépend de l'établissement Institut Médical Educatif Les Martinets situé à Gireugne - 36250 Saint-Maur.

Dans ce cadre, une convention entre L'Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales 36 (A.D.A.P.E.I. 36), la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et la Ville de Châteauroux précise les modalités d'accueil de cette Unité d'enseignement.

Les enfants pris en charge au sein de cette unité, sont inscrits à l'école et peuvent bénéficier des accueils périscolaires : matin, soir et pause méridienne. Lors de ce temps de restauration, l'A.D.A.P.E.I. 36 prend en charge l'encadrement des enfants qui restent sous sa responsabilité. L'office de restauration se situant à Touvent, les enfants doivent prendre le bus. De plus, la plupart suivent un régime particulier, ce qui complexifie la prise en charge de ce temps. Aussi, afin de soutenir l'A.D.A.P.E.I. 36 dans l'encadrement de ce temps méridien, notamment en renforçant les moyens humains, il est envisagé de lui accorder une subvention de 3 000 €, pour l'année 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce choix et d'accorder la subvention citée ci-dessus à l'A.D.A.P.E.I. 36.

Avis de commission(s):

Commission Affaires Sociales et Sécurité	16 mars 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	16 mars 2021	favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

### **M. Hugon :**

Mes chers collègues, il y a trois ans, nous avons ouvert une unité autisme pour très jeunes enfants à l'école Jean Zay maternelle. Comme vient de le dire Monique Rabier, c'est un partenariat avec l'ADAPEI et l'Éducation nationale. Cette année, en 2020, maintenant l'année dernière, cette année scolaire, nous avons ouvert une unité à l'école Montaigne pour enfants de niveau primaire. Comme il est dit dans le rapport, l'ADAPEI nous a demandé une participation financière pour l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne. Ce sont des enfants qui ont besoin, qui nécessitent un encadrement plus personnalisé et plus particulier.

### **M. le MAIRE :**

Ce ne serait pas forcément à nous de le prendre en charge, mais devant l'absence de réponse d'autres partenaires, l'ADAPEI nous a demandé si on pouvait le faire. On a dit que l'on pensait pouvoir vous le proposer sans crainte que ce soit refusé.

### **M. Hugon :**

Voilà. On ne peut pas dire non.

**M. le MAIRE :**

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole sur ce sujet ? Personne ? Est-ce que vous pensez que l'on est en mesure de voter ou pas ? D'accord. Donc, on va continuer. Il n'y a pas d'oppositions ? Il n'y a pas d'abstentions ? Unanimité ? Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**25 DOSSIER DE CANDIDATURE À LA LABELLISATION "CITÉ ÉDUCATIVE" POUR LE QUARTIER SAINT-JEAN/SAINT-JACQUES**

A l'occasion du comité interministériel des villes du 29 janvier 2021, le Gouvernement a retenu la ville de Châteauroux et son quartier Saint-Jean/Saint-Jacques comme territoire éligible au label d'excellence cité éducative. Madame la secrétaire d'Etat en charge de l'Education Prioritaire Nathalie Elimas est d'ailleurs venue annoncer cette sélection lors d'une visite officielle à l'école élémentaire Michelet et au collège Rosa Parks le 8 février dernier.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la volonté municipale de placer l'éducation comme une des priorités du mandat notamment en renforçant et développant son Dispositif de Réussite Educative (DRE) sur les quartiers prioritaires et à l'échelle de la ville.

La cité éducative vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elle consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'Etat et des collectivités, associations, habitants... L'ambition n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants.

Une enveloppe spécifique dédiée au programme des cités éducatives sera mobilisée sur le programme 147 de la politique de la ville pour mettre en œuvre un plan d'actions d'envergure, dans le cadre des conventions établies après labellisation, pour la période 2021-2023. Par exemple, la cité éducative permettra d'intensifier les actions du DRE sur le quartier Saint-Jean/Jacques en mobilisant des moyens financiers et humains supplémentaires. Les cités éducatives reposent sur le principe du co-financement et d'engagements conjoints de l'Etat et du territoire tels que la ville, le département, la région, la CAF, les partenaires privés.... Un pilotage resserré sera mis en place avec la ville (collectivité porteuse), l'Education Nationale et la préfecture.

Un dossier de candidature à la labellisation doit être renseigné pour le 31 mars 2021 avec plusieurs éléments :

- une collectivité territoriale porteuse,
- un diagnostic partagé des enjeux éducatifs du quartier,
- l'élaboration d'une stratégie éducative ambitieuse et innovante,
- les conditions nécessaires de réussite de cette démarche.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer un dossier de

candidature pour l'attribution du label «cité éducative» pour le quartier Saint-Jean/Saint-Jacques.

Avis de commission(s):

Commission Affaires Sociales et Sécurité

16 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

**M. le MAIRE :**

Merci. Vous savez que la visite de la Secrétaire d'État, Nathalie Élimas, se voulait une mise en avant et le fait de montrer en exemple ce qui se faisait ici, à Châteauroux. Ce n'est pas resté une simple visite ministérielle de communication sur le dispositif sans suite après. On est restés en contact avec la Secrétaire d'État. Nous avons convenu que l'on allait mettre en place...

C'était un engagement. Vous savez que la première fois que l'on avait candidaté à la Cité éducative, il y a eu très peu de lauréats à la première sélection. On n'était pas parmi ceux-là. J'avais dit que tant que nous ne serions pas labellisés Cité éducative, on ne mettrait pas en place les petits déjeuners dans les écoles, parce qu'il y a besoin du dispositif de soutien financier, tout simplement. Ces petits déjeuners, même si, chez nous, cela coûte 1,50 euro, peut-être moins que dans d'autres collectivités quand je vois les chiffres qui ont été publiés ailleurs, malgré tout, sur deux écoles et sur deux jours par semaine, on arrive à près de 100 000 euros par an.

Le label nous étant attribué, j'ai dit à la Secrétaire d'État que nous tiendrions notre engagement de mettre en place les petits déjeuners de manière généralisée dans les écoles concernées en septembre prochain, à la rentrée scolaire de l'année 2021, mais que l'on expérimenterait avant sur une école. Je vais passer la parole à Jean-Yves Hugon pour nous expliquer de quelle manière nous allons pouvoir expérimenter ça.

**M. Hugon :**

C'est un peu complexe. C'est une fusée à trois étages. Là, nous en sommes au deuxième étage. Le premier étage, c'était le dépôt de candidature. Comme vient de le dire Gilles, nous n'avons pas été retenus tout de suite, mais on a rectifié le tir. Le deuxième étage, nous avons été retenus comme territoire éligible au label. C'est un peu complexe. C'est la complexité de l'administration. Pourquoi faire simple lorsque l'on peut faire compliqué ?

Maintenant, nous sommes en train de déposer le dossier qui va nous permettre d'être labellisés officiellement. C'est un dossier assez lourd que nous pilotons avec la CAF, avec les services de l'Éducation nationale et les services de l'État. C'est vraiment un gros programme. Cela va vraiment nous permettre, sur les territoires qui le nécessitent, de mettre en place tout un programme à l'adresse de nos élèves et les élèves les plus fragiles.

Sur les petits déjeuners, comme vient de le dire Monsieur le Maire, nous nous y engagerons. Madame Nathalie Élimas viendra certainement nous rendre visite à nouveau le 10 mai, c'est-à-dire le jour de la reprise des cours après les vacances de Pâques, pour que nous officialisions cette distribution de petits déjeuners.

A la rentrée 2021, nous distribuerons ces petits déjeuners deux jours, deux matins par semaine dans les écoles de REP+. Là, nous allons faire une première expérimentation sur deux écoles maternelles : l'école maternelle Michelet et l'école maternelle Buffon. Pourquoi école maternelle ? Parce qu'on peut s'appuyer sur nos ATSEM, qui font un travail remarquable dans nos écoles – vous le savez –, pour l'organisation de

ces petits déjeuners. C'est quand même assez lourd aussi. Nous sommes très contents. C'est vraiment une belle reconnaissance.

**Mme Moreau :**

Merci. Nous pouvons nous satisfaire de l'avancée de ce dossier. Néanmoins, je vais mesurer l'engouement qui se répand. L'Education nationale a vocation, comme son nom l'indique, à être nationale et à toucher tous les enfants du territoire, où qu'ils soient. Avec ce dispositif, nous découpons le pays et les territoires seront mis en concurrence à hauteur du nombre de dossiers ou peut-être – Monsieur Hugon, sans être désagréable – (*inaudible, 1:52:43.8*) pour avoir les fonds nécessaires et manquants à la collectivité la part d'un État désengagé.

Des moyens alloués pour trois ans. Dans trois ans, tous les problèmes seront-ils résolus ? J'en doute. Je m'interroge aussi sur la pérennisation d'un tel programme, comme nous en avons connu bien d'autres auparavant. Ce sont les habitants qui ont besoin d'éléments pérennes. Combien d'emplois pourrez-vous créer dans ces quartiers ? Par ailleurs, les jeunes touchés vont de 3 à 25 ans. Comment pensez-vous pouvoir aller à leur rencontre ? Je vous remercie.

**M. Hugon :**

Madame Moreau, permettez-moi de ne pas partager votre pessimisme ou optimisme modéré. Je crois que c'est une bonne nouvelle. Il faut l'accepter telle qu'elle est. Évidemment, vous l'avez dit, c'est un programme sur trois ans. C'est vrai. Après, que va-t-il se passer dans trois ans ? Je ne sais pas, vous non plus. Personne ne le sait. Nous espérons que ce sera pérennisé, bien entendu.

À côté de cela, nous avons des dispositifs qui sont pérennes, comme le DRE. Nous avons mis en place – vous vous souvenez – l'été dernier les vacances éducatives. Nous aurons bientôt l'occasion de vous présenter le nouveau dispositif pour l'été 2021.

Donc, il se passe vraiment beaucoup de choses. Je ne peux pas répondre à vos questions de façon assez précise. Combien d'emplois ? Je ne sais pas. En tout cas, on y travaille vraiment. Les services sont sur le pont. Puis, on va faire pour le mieux, mais réjouissons-nous. Évidemment, on ne va pas régler tous les problèmes de ces enfants. Vous le savez. Vous êtes bien placée pour savoir que... Vous êtes enseignante. Je l'ai été à une époque. Nous n'allons pas résoudre tous les problèmes, mais nous allons essayer de les aider au maximum. Si vous voulez vous joindre à nous, vous serez la bienvenue.

**M. le MAIRE :**

Tous les dispositifs nationaux sur lesquels on peut émarger et bénéficier de crédits qui viennent en soulagement de l'effort municipal ou en complément des efforts qui se font localement, qui nous permettent d'apporter un plus à nos concitoyens, que ce soit les jeunes, comme c'est le cas sur cette délibération, ou des moins jeunes sur d'autres dispositifs, on le fait avec plaisir et sans aucun état d'âme.

Pas d'autres demandes d'intervention ? Est-ce que le vote est rouvert ? Il est rouvert. Vous retournez à l'accueil et vous rentrez dans la séance du Conseil municipal. Je répète ce que l'on me dit. Après, si vous voulez faire autrement... Là, on est à la délibération 25. Je vous propose de voter la 25.

Petite astuce. Là où il y a le numéro de la délibération, vous avez un liseré qui apparaît à gauche. Je pense que beaucoup l'avaient compris, mais je vous le répète. La couleur du liseré correspond au vote que vous avez fait. Si vous avez voté pour, vous avez un liseré vert, comme quoi il est bien enregistré. Si vous avez un liseré gris, c'est qu'on est en attente de vote.

Unanimité.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

## 26 ADHÉSION AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE - VAL DE LOIRE

Constitué en association loi 1901, le Conservatoire est un outil novateur, partenarial et consensuel de protection de la nature. Il est avant tout l'émanation d'une volonté citoyenne de transmettre aux enfants un environnement dans toute sa diversité et sa beauté.

Le Conservatoire mène son action pour la protection des milieux naturels et de la biodiversité en région Centre-Val de Loire, mais permet également d'échanger au cours de conférences, de réunions publiques, d'expositions..., d'obtenir des informations sur les espaces naturels préservés, d'être informé des actions de l'association par le biais du programme annuel d'animations, du bulletin d'informations "Expli-Sites", de la lettre d'information mensuelle du site internet ou encore des rapports d'activités annuels.

En raison des valeurs durables, des actions et du dynamisme portés par cette association et de la volonté de la ville de Châteauroux de s'inscrire dans une démarche de valorisation de la biodiversité, elle souhaite adhérer au Conservatoire d'espaces naturels.

La cotisation 2021 s'élève à un montant de 50 € pour la Ville de Châteauroux.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette association et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Avis de commission(s):

Commission Aménagement de l'Espace Public	15 mars 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	16 mars 2021	favorable

Le Rapporteur : Liliane MAUCHIEN

### **M. le MAIRE :**

Merci. Des questions sur ce sujet ? Lucie Moreau.

### **Mme Moreau :**

Merci. Fut un temps, Châteauroux avait quatre fleurs aux Villages fleuris. La quatrième fleur a disparu sous le mandat de votre prédécesseur. Nous sommes ravis de voir que l'environnement prend aujourd'hui une place importante.

Voici un extrait du site Villes et Villages fleuris : « *Le label récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.* »

Ainsi, au-delà même d'avoir un mobilier urbain uniforme et de belles entrées de ville, nous pourrions peut-être envisager d'aller au-delà dans la préservation de l'environnement afin d'améliorer les conditions de vie

des habitants. L'ambition Villes et Villages fleuris peut ainsi être l'occasion à saisir pour prévoir des aménagements tels que des îlots de fraîcheur, végétalisation de sols ou promotion des mobilités douces et respectueuses de l'environnement, tout cela afin de réduire les effets du réchauffement climatique. Merci.

**M. le MAIRE :**

J'ai un peu perdu le fil, le rapport avec la délibération.

**Mme Moreau :**

C'est parce qu'en fait, quand on était en commission, il nous a été expliqué que l'adhésion à cette association allait dans le sens d'avoir la quatrième fleur Villes et Villages fleuris pour le développement touristique, etc. Donc, je reprends le retour qui m'a été fait et qui est très intéressant. Au contraire. Et du coup, je voudrais que l'on aille plus loin que, comme je le disais, remettre à jour les entrées de ville et harmoniser les bancs publics.

**M. le MAIRE :**

Très bien. Vous disiez que l'on avait de belles entrées de ville, mais en fait, c'est ce que l'on souhaite avoir, de belles entrées de ville, parce qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de belles entrées de ville justement. C'est un peu un des points faibles qui a été relevé par la commission qui nous a évalués en vue justement du label quatre étoiles. On doit passer la commission début juillet, le 12 juillet exactement.

Sur les sujets sur lesquels vous nous alertez, on ne fait pas rien. On a tout un programme, notamment qui vise à végétaliser les cours d'écoles. Je retiens essentiellement ce que vous avez dit sur les îlots de fraîcheur. Puis, on aura des études à faire et des réalisations à faire sur des lieux qui sont peut-être aujourd'hui effectivement très minéraux. Je pense notamment au parvis d'Équinoxe pour lequel il faudra attendre la rénovation de la salle Racine, parce que vraisemblablement, le parvis sera utilisé en base de chantier de l'opération de rénovation de la salle Racine. Donc, on est obligé de différer un peu le traitement de cet espace-là.

Après, je dois vous rappeler que Châteauroux est la ville qui a le plus d'espaces verts en mètres carrés par habitant. Donc, on ne part pas de rien. On a beau être une ville préfecture. Nous ne sommes pas si urbanisés que cela. Nous sommes très verts, dans un secteur très rural.

La délibération, je vous rappelle que ce sont dix communes rurales sur les quatorze et les quatre autres, Saint-Maur, Le Poinçonnet, Aluel et Châteauroux, on ne peut pas dire que ce soient de grandes cités urbaines bétonnées et ça l'est de moins en moins, parce que sur la démolition... Si on va dans le quartier Saint-Jean, aussi sur Beaulieu, mais dans une moindre mesure... Saint-Jean, si vous le regardiez il y a 15 ans, si vous le regardez aujourd'hui et si vous le regardez dans dix ans, il y aura beaucoup plus de zones végétalisées que de zones urbanisées. Donc, les choses avancent. Encore une fois, ce n'est pas chez nous qu'il y a le plus à faire.

On est en train de lancer un atlas de la biodiversité, qui va pouvoir aussi nous apporter des éléments utiles, notamment des éléments de connaissance. L'État a retenu nos efforts en la matière, sur la biodiversité, en nous attribuant une subvention de 175 000 euros sur les 220 000 euros que nous allons engager dans ce domaine-là. On a plein d'autres actions – vous savez – que l'on mène, de préservation de l'environnement, de développement des pistes cyclables.

On vient – je vous l'annonce un peu en primeur – d'être à nouveau retenus en opération exemplaire sur le financement par l'État dans le cadre du plan de relance d'un complément de piste cyclable que nous allons réaliser au bout du boulevard côté Saint-Denis et côté Balsanéol sur les pistes cyclables. Puis, on a été financés – l'opération n'est pas encore commencée – sur la création d'une piste cyclable qui va nous coûter

assez cher, parce qu'elle est techniquement compliquée à réaliser, qui part de Bitray et qui va jusqu'à La Martinerie. Enfin, pas tout à fait jusqu'à La Martinerie, mais au giratoire d'avant.

Donc, il y a plein de choses qui se font, mais c'est vrai qu'au gré de cette adhésion au Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val-de-Loire, nous n'avons pas détaillé l'ensemble de ce que l'on fait. Roland Vrillon.

#### **M. Vrillon :**

Un petit complément en ce qui concerne les espaces publics, notamment les places. On ne vous a pas attendue, Madame Moreau, pour végétaliser la place Gambetta, pour végétaliser la place de la gare, pour végétaliser en provisoire la rue de La Poste, qui sera dans le projet définitif qui a été présenté notamment hier soir aux commerçants, qui sera à nouveau végétalisée.

Comme le disait Monsieur le Maire, nous avons fait, dans le cadre de notre programme, une priorité sur les cours d'écoles, la végétalisation des cours d'écoles, décrouter un peu les pieds d'arbres qui ont trop de bitume au pied et faire des jardins dans les cours d'écoles. Il y en a déjà beaucoup qui sont réalisés. Il y en a d'autres qui vont être réalisés. On végétalise, on végétalise, on végétalise.

#### **M. le MAIRE :**

On pourra ajouter la place Roger Brac, qui n'avait aucun arbre avant qu'on la refasse et qui a aujourd'hui toute une rangée d'arbres, la Plaine des Chevaliers dans laquelle on vient de planter une forêt urbaine. Donc, il y a vraiment beaucoup, beaucoup de choses qui se font et dont nous allons parler de plus en plus.

Pas d'autres demandes d'intervention ? Nous pouvons passer au vote. Unanimité. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

### **27 LOTISSEMENT LA LOGE - CESSION DU LOT 1**

La commune de Châteauroux a réalisé un lotissement de 7 lots. Le permis d'aménager a été délivré le 24 octobre 2018. Les travaux d'aménagement et de viabilité des parcelles sont achevés.

Le prix de cession s'établit à 56€ TTC/m<sup>2</sup> équivalent au prix de revient de l'opération.

Conformément à la loi, l'avis de France Domaine a été requis.

Madame Louise Watissée a souhaité acquérir un terrain en vue d'y édifier sa maison d'habitation et a retenu le lot 1 du lotissement, cadastré CN n° 299, d'une surface de 685 m<sup>2</sup> au prix de 38 360 € TVA incluse.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession, au profit de Madame Louise Watissée, du lot 1 pour lequel elle a formulé une demande d'acquisition, dans les conditions définies ci-dessus. Il est ici précisé que :
  - o les acquéreurs prennent l'engagement d'habiter à titre personnel et s'interdisent de louer ou céder leur propriété pendant 7 années à compter de l'acquisition.

- la durée de l'engagement de vendre pour la collectivité est limitée à 5 mois à compter de la décision du Conseil municipal (délai permettant à l'acquéreur d'engager des démarches auprès d'organismes bancaires et d'obtenir les autorisations nécessaires au titre de l'urbanisme). Au-delà, l'engagement de la collectivité sera caduc et le terrain sera remis en vente.

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Avis de commission(s):

Commission Aménagement de l'Espace Public

15 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Liliane MAUCHIEN

**M. le MAIRE :**

Merci. Des questions sur le lotissement de la Loge ? Pas de questions ? On peut passer au vote. Le vote est ouvert. Unanimité.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**28 MISE À JOUR DE LA ZONE DE CONTAMINATION PAR LES TERMITES.**

La Ville de Châteauroux dispose d'un Arrêté préfectoral (2003-E-47 du 13 01 2003) relatif à la présence de termites sur le territoire de sa commune. Par conséquent un état parasitaire doit être établi avant l'acquisition d'immeuble bâti ou non bâti sur l'ensemble du territoire de Châteauroux.

Sur proposition de la Direction Départementale des Territoires, une étude pour mise à jour a été réalisée.

Elle invite à revoir le périmètre de l'arrêté préfectoral et le réduire à une zone dite « élargie » qui englobe la zone de la vieille prison et son périmètre proche. Cet aménagement permettrait de maintenir sous surveillance le secteur où les termites ont été identifiés pour la dernière fois tout en permettant aux administrés, situés en dehors de cette zone, de ne pas être soumis à la réalisation d'un état parasitaire lors de vente ou de constructions d'immeubles.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à demander la réduction de la zone d'emprise de l'arrêté préfectoral relatif à « la présence de termites sur le territoire de sa commune », suivant la zone dite « élargie » ainsi que proposé dans le document présenté en annexe de la présente délibération.

Avis de commission(s):

Commission Aménagement de l'Espace Public

15 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Liliane MAUCHIEN

**M. le MAIRE :**

Unanimité. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

29 REDÉ NOMINATION BOULEVARD DE LA VALLA PROLONGÉ EN AVENUE VALÉRY GISCARD D'ESTAING

Valéry Giscard d'Estaing, né le 2 février 1926, Président de la République Française de 1974 à 1981, est décédé le 2 décembre dernier.

Afin d'honorer sa mémoire, il est proposé au Conseil municipal de renommer le boulevard de la Valla Prolongé : Avenue Valéry Giscard d'Estaing (conformément au plan annexé à la présente délibération).

Avis de commission(s):

Commission Aménagement de l'Espace Public

15 mars 2021

favorable

Le Rapporteur : Liliane MAUCHIEN

**M le MAIRE :**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Delphine Chambonneau.

**Mme Chambonneau :**

Monsieur le Maire, je comprends la volonté d'honorer rapidement la mémoire d'un président décédé. Néanmoins, je trouve cela toujours un peu dommage de dénommer des rues et de ne pas attendre de nouvelles créations de rues pour le faire.

**M. le MAIRE :**

C'est vrai qu'historiquement, c'est toujours fait comme ça sur la ville de Châteauroux. Les dénominations de rues essaient d'être cohérentes au niveau des quartiers. Vous avez des quartiers avec des noms de régions. Vous avez des quartiers avec des noms de fleurs, des quartiers avec des noms d'arbres, des sortes d'arbres. Vous avez un quartier avec des noms de présidents.

Donc, on est ici dans ce quartier avec les noms de présidents, entre Charles-de-Gaulle, l'avenue François Mitterrand, l'avenue Jacques Chirac et désormais l'avenue Valéry Giscard d'Estaing. On a essayé de trouver l'endroit toujours en restant dans le même quartier. Le but, c'était que ces rues débouchent les unes sur les autres sans que cela impacte trop la population riveraine.

Je vous rappelle qu'à l'époque où il a été décidé de dénommer l'avenue du Général de Gaulle, cela a changé énormément d'adresses d'habitations, puisque vous aviez la rue Nationale. Et Marcel Lemoine, mais ce n'était pas un Président de la République.

Donc, on a essayé de trouver l'endroit où cela allait impacter le moins. On se retrouvait avec une voirie qui était en partie nouvelle malgré tout, parce que même si c'était le boulevard de la Valla Prolongé, on a la partie qui a été un peu modifiée dans son implantation, qui dessert le centre de loisirs de la Valla. C'était un peu un moindre mal.

Pas d'autres demandes d'intervention ? Nous pouvons passer au vote. 40 voix pour et 3 abstentions. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés. (3 abstentions : Maxime Gourru, Lucie Moreau et Delphine Chambonneau.)

**M. le MAIRE :**

C'était le dernier point à l'ordre du jour, avant les trois sujets suivants, dont je vous ai parlé en ouverture de

ce Conseil municipal, avec, pour premier point, une question écrite déposée par Lucie Moreau, Maxime Gourru et Delphine Chambonneau, Conseillers municipaux, qui n'a pas de titre. Je ne sais pas lequel de vous trois va procéder à la lecture. Lucie Moreau.

**30**

**QUESTION ÉCRITE DÉPOSÉE PAR LUCIE MOREAU, MAXIME GOURRU ET DELPHINE CHAMBONNEAU, CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire,

Le monde de la culture se mobilise au niveau national. Le 15 mars 2021, 42 théâtres sont occupés.

À Châteauroux, lors de l'AG exceptionnelle du mercredi 10 mars 2021, organisée par la Coordination des Intermittent.e.s et Précaires 36-18, l'occupation de la scène nationale Equinoxe, a été proposée et votée à l'unanimité, en accord avec sa direction.

Cet acte de mobilisation a pour objectif de faire réagir les pouvoirs publics sur la gravité de la situation de l'ensemble des intermittents de l'emploi (saisonniers, extras, intérimaires et intermittents) touchés par les mesures gouvernementales de gestion de la crise sanitaire.

Au-delà des revendications propres à ces salariés, il s'agit également de rappeler que ces métiers ont un sens et que le public, en manque de spectacle vivant et en solidarité avec eux pourra retrouver la convivialité et des émotions collectives le plus vite possible.

Sans attendre des réponses qui relèvent de la politique nationale, les collectivités locales peuvent concrètement agir pour répondre à ces attentes. C'est ainsi qu'une initiative s'est construite à l'échelle de la région pour proposer des paniers artistiques et solidaires. Elle s'inspire très largement du dispositif régional d'Ouvrir l'Horizon en Pays de la Loire. Un collectif de salariés de la culture "Cultivons l'essentiel !" s'est organisé pour aider dans cette urgence de crise les plus précarisés en créant des paniers artistiques solidaires. Pour que cette proposition originale se déploie et crée un nombre conséquent de paniers, il est nécessaire d'avoir le soutien politique et financier de la DRAC, de la Région, des Conseils départementaux, communautés de d'agglomération ou de communes et des citoyens, publics, spectateurs, et des démarches ont eu lieu en ce sens.

Nous savons, monsieur le Maire, votre attachement à la culture et comprenons les contraintes qui sont les vôtres. Le soutien à cette proposition est le premier pas vers une prise en compte de formes nouvelles, adaptées à la situation et tournées vers les structures les plus précaires. Pouvez-vous nous indiquer votre position sur cette démarche ? Quel soutien la collectivité est-elle prête à apporter compte tenu de l'urgence d'agir pour ce secteur ?

Nous vous remercions pour votre réponse.

Le Rapporteur : Lucie MOREAU

**M. le MAIRE :**

Merci. Pour revenir un peu en arrière, sur le cadre général effectivement, comme vous l'avez fait au début de votre propos, sur la situation des intermittents, notamment sur la mobilisation du collectif des intermittents 18-36, Cher et Indre – puisqu'ils travaillent ensemble –, nous avons été saisis il y a quelques jours, semaines maintenant, d'une demande de mise à disposition des locaux d'Équinoxe, notre accord pour pouvoir tenir l'Assemblée générale dans les locaux d'Équinoxe, ce que l'on a accepté dans les heures qui ont suivi la demande.

Vous savez qu'au cours de l'Assemblée générale qui s'est tenue, a été votée – vous y avez fait référence – l'occupation des locaux. J'ai eu l'occasion de recevoir ici, en mairie, à la fois la direction d'Équinoxe et les représentants des intermittents pour évoquer, avec Jean-François Memin, adjoint à la culture, qui était présent à mes côtés, les conditions d'occupation de ce local.

Pourquoi ? Parce que sur la forme, j'avais peu apprécié d'être mis devant le fait accompli de l'occupation sans être concerté. Vous avez dit que cela avait été fait en accord avec la direction d'Équinoxe. Soit. Équinoxe est notre locataire. Par convention, il n'a pas le droit de sous-louer. Donc, il n'a pas le droit d'autoriser une occupation.

J'ai fait savoir mon désaccord par rapport à ce sujet-là, notamment lié aux conditions de la crise sanitaire et aux nécessaires mesures de protection que nous devons prendre les uns et les autres, l'exemplarité qui doit être la nôtre. Nous avons convenu avec les intermittents qu'ils modifieraient les modalités d'occupation, c'est-à-dire qu'ils occuperaient du matin au soir, mais sans y dormir, ce qui est quand même une avancée appréciable.

Encore une fois, en ce qui concerne leurs revendications, pour une bonne partie d'entre elles, notamment la poursuite de l'année blanche, c'est une revendication que l'on soutient, puisque vous savez que le régime des intermittents est – il faut le dire et le redire, parce qu'on a tendance à l'oublier –, au niveau national, au niveau français, un des meilleurs systèmes de soutien au monde. C'est rare qu'un pays offre tant de droits au chômage liés à si peu d'heures effectives de travail.

Simplement, comme, effectivement, l'indemnisation est liée aux heures de travail et qu'en ce moment, sans qu'ils le veuillent, ils ne peuvent pas travailler, il est légitime que l'année blanche puisse être poursuivie.

Sur les mesures que nous mettons en place à l'égard du monde de la culture, encore une fois et comme on vous a répondu sur le domaine associatif, on le fait association par association, situation par situation, parce que les associations culturelles et les intermittents ne sont pas tous dans la même situation. On subventionne des associations et pour beaucoup d'argent. Tout à l'heure, on parlait de la subvention d'Équinoxe : 1 600 000 euros, mais au total, on distribue sur le budget municipal 2 252 856 euros – ça, c'est le budget 2021 – à des associations culturelles, dont 1 600 000 euros pour Équinoxe et Apollo, 163 000 euros pour la MLC Belle-Isle, 309 000 euros pour le MACH.

Nous n'avons pas baissé ces subventions aux associations concernées majoritairement, alors qu'elles n'ont pas, pour une bonne partie d'entre elles, eu d'activité. Donc, elles n'ont pas eu les dépenses, ce qui fait que, parmi les associations dont je vous parle... C'était le cas d'Équinoxe. Clairement, Équinoxe, cette année, il n'y a pas de spectacles. On le regrette, mais pour le coup, il n'y a pas les dépenses qui vont en face. Équinoxe s'est retrouvé avec plus de trésorerie qu'en temps normal et a fait le choix d'investir cette année pour acheter du matériel et de faire un gros investissement de matériel en utilisant sa trésorerie. C'est un choix.

Ce que je souhaiterais est que ces associations qui bénéficient de réserves financières importantes liées à la crise puissent elles-mêmes, si elles le souhaitent, acquérir des paniers artistiques, mais nous, nous n'allons pas remettre de l'argent supplémentaire pour les paniers artistiques. On remettra de l'argent supplémentaire pour les associations qui sont en difficulté.

Une association comme Balistiq, qui a des dépenses fixes, parce qu'elle a du personnel, et qui n'a pas de rentrées, eux, on va prendre en charge un tiers de leur déficit, en gros 5 000 euros, à travers des commandes de prestations pour les différents services, mais nous n'allons pas contribuer à combler le déficit pour combler le déficit. Simplement, nous demandons un peu d'échange et de participation aux

activités du pôle AD, à tous les services qui pourraient avoir un lien avec les activités de la radio Balistiq, pour prendre cet exemple-là.

Donc, au cas par cas, on aidera ceux qui en ont besoin. Pour les intermittents, on laisse aux grosses structures subventionnées le soin de leur passer commande de spectacles si elles le souhaitent, mais je trouve que le panier artistique n'est pas adapté, d'abord parce que c'est un chèque en blanc. Par définition, vous commandez un panier. Vous ne savez pas quelle va être la prestation, qui vont être les artistes, ce qu'ils vont faire comme représentation. C'est clairement indiqué dans le document que vous nous fournissez.

Moi, je ne souhaite pas cela. Je souhaite savoir ce à quoi sert l'argent public, ce qu'il va financer. Nous l'avons vu tout à l'heure avec Équinoxe. Nous avons une convention d'objectifs. On a des orientations qui sont partagées. On finance une culture pluridisciplinaire pour les publics, mais qui correspond à nos objectifs.

Je vous dis. Je ne suis pas prêt à faire un chèque en blanc. Quand je vois la cérémonie des César, je me dis que l'on a tout intérêt à ne pas faire un chèque en blanc à des gens qui, pour certains, se qualifient d'artistes, mais qui ne sont même pas capables d'écrire un slogan sans faire de faute. La culture doit aussi s'inscrire dans un besoin public. Quand elle consomme de l'argent public – et elle est très consommatrice d'argent public –, il faut être vigilant à ne pas mettre de l'argent n'importe où.

Puis, je voulais vous faire une autre annonce. C'est que l'on sera amenés à délibérer vraisemblablement au prochain Conseil municipal sur la mise en place, en lien avec l'État, du Pass Culture, qui permettra aux jeunes de bénéficier... C'est comme un chéquier culture, de 300 euros de prestations culturelles. On délibérera de cela d'ici quelques semaines. Ce sera au prochain Conseil municipal.

Je crois avoir à peu près dit tout ce que je voulais dire là-dessus. Le panier culturel, si c'est la MLC Belle-Isle qui le commande, si c'est l'AGEC Equinoxe qui le commande, avec ses disponibilités financières, cela nous va très bien, mais nous, nous n'allons pas refinancer. Nous n'allons pas remettre de l'argent dans ces dispositifs-là. Pas d'autres demandes d'intervention ? C'était une question écrite. Donc, là, il n'y a pas de vote, comme un vœu. Nous ne sommes pas favorables. C'est ma réponse.

Le dossier est acté.

**31** VCEU PROPOSÉ PAR DELPHINE CHAMBONNEAU, ÉLUE 'CHÂTEAURoux ECOLOGIQUE ET SOCIALE' : POUR PRÉVENIR ET RALENTIR L'APPARITION DE TROUBLES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES CHEZ LES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN FAVORISANT LA PRATIQUE SPORTIVE ET ARTISTIQUE EN EXTÉRIEUR.

Des études et enquêtes récentes (enquête COVIPREV Santé publique France Mars 2021) tendent à prouver, si cela était nécessaire, que la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an maintenant, a des conséquences dramatiques sur la santé de tous et plus particulièrement celle de nos enfants : explosion de nombre de cas d'anorexie, et de boulimie, dégradation de l'état de santé mentale, augmentation des problèmes de sommeil et de troubles dépressifs.

Les activités de plein air sont encouragées par le gouvernement et le conseil scientifique qui, dans un avis du 11 mars, préconisait la multiplication des activités en extérieur, par petits groupes et dans le respect des gestes barrière. Il indiquait ainsi : "Ces activités pourraient avoir un impact positif considérable sur la santé mentale des populations, notamment à un moment où l'amélioration du climat rendra plus facile ces sorties".

Si ces activités extérieures sont autorisées, elles sont néanmoins difficiles à mettre en place pour les différents clubs et associations de notre ville qui sont habitués à avoir des activités en intérieur (danse, théâtre, sports de combat, gymnastique ...). En effet, les règles administratives sont difficiles à appréhender, d'autant plus qu'elles changent fréquemment. Des lieux extérieurs mais couverts et sécurisés permettant l'installation de matériel comme des tatamis sont difficiles à trouver.

Aussi, afin de venir en soutien aux différents clubs et associations de la ville, le Conseil municipal décide, en contrepartie de la garantie du respect strict des mesures sanitaires (nombre réduit d'utilisateurs, respect des distances) :

- De mettre à disposition des différentes associations sportives ou culturelles qui le souhaiteraient des espaces couverts et ouverts, tels les préaux d'écoles, le couvent des cordeliers, le parvis d'équinoxe, les mercredis, samedis et dimanches.
- Dans le cas où du matériel pourrait y être stocké (préau d'écoles), d'en assurer la sécurité.
- De mettre en place une charte d'utilisateur afin de faciliter la compréhension des mesures à mettre en place pour respecter les règles sanitaires.

Avis de commission(s):

Pas de Commission

Le Rapporteur : Delphine CHAMBONNEAU

#### **Mme Chambonneau :**

Je voudrais ajouter que ces difficultés ont été soulevées samedi 13 mars par la Coordination des intermittents et des précaires. D'ailleurs, il y avait un article dans la Nouvelle République hier sur une compagnie de danse qui a rencontré toutes ces difficultés, qui a fini par trouver une solution, parce qu'elle disposait d'un préau, d'un lieu couvert. Pour beaucoup d'associations et de clubs, c'est très difficile de trouver ce type de lieux. Merci.

#### **M. Hugon :**

Madame Chambonneau, moi, je n'ai pas le moindre doute sur le fait que votre vœu est sous-tendu par un bon sentiment. En fait, si je lis bien, vous soulignez deux points importants. Le premier point, c'est l'impact parfois dramatique – c'est le terme que vous utilisez – de la Covid sur l'état de santé de nos enfants, des plus jeunes enfants même parfois. Puis, le deuxième point, si j'ai bien compris également... Comme nous tous ici, vous êtes très attachée à la vie associative dans notre territoire, bien entendu.

Sur le principe, je crois qu'on ne peut pas être contre, bien entendu. Par contre, ce qui me dérange, c'est de mettre à disposition les écoles, les cours d'écoles, les préaux d'écoles pour ce genre d'activités. J'ai fait un petit sondage rapide auprès de certaines directrices et directeurs d'école et nos services. Cela signifie...

Concrètement, vous proposez que ces activités aient lieu le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche. Cela veut dire qu'il faut ouvrir les écoles. Cela veut dire qu'il faut que quelqu'un soit là pour ouvrir les écoles, parce qu'il n'est pas question de distribuer des pass d'écoles, des pass pour l'ouverture, pour ouvrir les écoles à toutes les associations. Donc, cela signifie qu'il faut qu'il y ait, soit du personnel municipal, soit une directrice ou un directeur d'école, ou des enseignants qui soient là pour ouvrir l'espace scolaire. Je ne vais pas répondre sur l'espace public auquel vous faites allusion. Cela me paraît vraiment difficile de répondre positivement sur cette demande concernant l'utilisation de l'espace scolaire.

#### **M. le MAIRE :**

Nous ne sommes pas favorables, parce qu'on est quand même dans une situation sanitaire compliquée. Vous savez que le monde de l'Education nationale est astreint à des protocoles sanitaires qui sont aussi stricts et compliqués. Si, en plus, on fait entrer des gens extérieurs dans les écoles entre deux cours, ils vont forcément nous demander de désinfecter entre, parce qu'ils ne vont pas le faire et c'est normal qu'ils demandent de ne pas le faire. Si vous faites une activité sportive, c'est difficile aussi de ne pas mettre à disposition au moins les sanitaires. Donc, je pense que ce n'est pas raisonnable dans la situation actuelle, qui reste fragile.

Après, pour la pratique du sport en extérieur, vous savez que l'on dispose d'équipements sportifs qui sont ouverts au public. Vous avez la Sénatorerie. Vous avez le *Street workout*. Vous avez à Belle-Isle des espaces largement ouverts. Si vous vous promenez un peu en journée... Je ne parle pas de la Margotière et de la Plaine des sports du département, mais si vous vous y promenez, vous verrez qu'ils sont largement utilisés par des gens qui vont pratiquer du basket. Les choses s'organisent un peu d'elles-mêmes en extérieur. Je préfère qu'elles s'organisent en extérieur sur les sites ouverts au grand public que de le faire dans les écoles pour les raisons précitées. L'école doit rester un peu un sanctuaire quand même. Je ne suis pas...

Dans une situation sanitaire qui est très tendue, même si, chez nous, aujourd'hui, c'est plutôt calme, mais cela peut être fragile... On a vu des départements voisins s'emballer rapidement. Je ne souhaite pas que l'on prenne... Je crois que c'est une question de bon sens. J'ai eu cet après-midi le secrétaire général de la préfecture pour évoquer le sujet. Franchement, on a la même position sur ce sujet-là. Il n'est pas raisonnable de faire entrer des gens extérieurs dans les écoles. Florence Petipez.

**Mme Petipez :**

Je voulais quand même vous préciser que la Plaine départementale des sports est ouverte à toutes les écoles, les collèges, les lycées. Vraiment, j'insiste là-dessus, car vous pouvez faire toutes les disciplines. Il y a même un tatami qui est installé. Par exemple, mercredi, il y avait vraiment beaucoup de monde. Toutes les écoles peuvent y avoir accès. Il suffit de téléphoner pour réserver un créneau.

**M. le MAIRE :**

Il y a eu un assouplissement des règles, puisqu'on peut réutiliser les gymnases. Denis peut nous en parler.

**M. Mérigot :**

En ce qui concerne le scolaire, maintenant, le sport est autorisé en extérieur, mais aussi en intérieur. C'est surtout au niveau des associations sportives. Effectivement, certaines disciplines, comme les sports de combat et la gymnastique, peuvent être pénalisées, mais il faut regarder (*inaudible, 2:29:27.0*). C'est vrai qu'il y a de plus en plus de monde sur le site. Cet après-midi, à la Sénatorerie, c'était complet. Les clubs s'adaptent. Malheureusement, effectivement, certaines disciplines sont pénalisées.

**M. le MAIRE :**

Nous espérons tous que cela revienne à la normale rapidement. Simplement, là, cela ne prend pas tout à fait le chemin souhaité. C'est un vœu qui se vote. Je vous propose donc de voter contre ce vœu. Du coup, on a 3 pour : Madame Moreau, Madame Chambonneau et Monsieur Gourru, et 1 abstention : Madame Wunsch. Donc, ça, c'était le point numéro 31. Le 32<sup>ème</sup> point, c'est une question déposée par Madame Wunsch, Conseillère municipale Rassemblement pour Châteauroux.

Le dossier est rejeté. 1 abstention : (Mylène WUNSCH) ; 39 contre : (M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ (plus

pouvoir de M. Laurent BUTHON), M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI (plus pouvoir de Mme Nahima KHORCHID), M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT (plus pouvoir de Charles Henri BALSAN), Mme Sonia ROUX (plus pouvoir de Mme Vanessa JOLY), M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, Mme Isabelle BOUGNOUX, Mme Annick MABON, M. Éric CHALMAIN, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Monsieur Richard LINDE, Mme Marina RENOUX, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, M. Damien NOEL, Monsieur Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY)

**32** QUESTION DÉPOSÉE PAR MME MYLÈNE WUNSCH CONSEILLÈRE MUNICIPALE  
"RASSEMBLEMENT POUR CHÂTEAUROUX"

Monsieur Le Maire,

Nous apprenons par les informations locales, le mercredi 10 mars, que le directeur du Tour de France Christian Prudhomme, le président du département Serge Descout et le maire de Châteauroux Gil Avérous ont signé le mardi 9 mars, une convention de partenariat qui les unit pour le passage du Tour de France 2021 dans l'Indre.

Nous savons tous que le passage du Tour de France dans une ville est soumis à une « participation financière ».

Quel est son montant pour la ville de Châteauroux ?

Je vous remercie de votre réponse

Le Rapporteur : Mylène WUNSCH

**M. le MAIRE :**

La participation financière pour accueillir une étape du Tour de France, avec une convention qui est signée avec la société ASO, Amaury Sport Organisation, comporte effectivement ce que l'on peut appeler : « un ticket d'entrée » qui varie en fonction que vous soyez ville départ ou ville arrivée, le plus cher étant la ville arrivée, ce qui est notre cas. Le montant du ticket d'entrée est de 120 000 euros hors taxes, financés à 100 % par le Conseil départemental.

C'est une tradition dans le département de l'Indre. À chaque fois que le Tour de France passe, le département prend en charge le ticket ville départ, ville d'arrivée ou les deux lorsqu'on a les deux. Ce n'est pas la commune qui finance ce ticket d'entrée.

À côté, nous allons quand même avoir des dépenses. Je vais être totalement transparent avec vous. Ce n'était peut-être pas le sens de votre question, mais je vais y répondre aussi, sur ce qui va être supporté par la ville.

C'est essentiellement des frais de barriérage pour 21 000 euros plus des fournitures de plots béton, mais dont nous resterons propriétaires, pour 9 000 euros, un raccordement électrique concernant la zone presse pour 6 000 euros, puis des prestations de communication, notamment tout l'habillage, les bornes que vous avez vues, des cintres vélos qui seront disposés ici ou là, des maillots qui sont sur les arbres, la bâche au giratoire Lucie Aubrac et sur Équinoxe. Tout cela, l'ensemble de tout ce que je viens de vous citer, toutes ces prestations de communication sont chiffrées à 10 000 euros.

Puis, on a des aménagements de voirie, notamment la remise à la cote de tampons. Ce sont des choses que

l'on fait quand il y a vraiment des tampons qui sont très décalés, mais là, du coup, on va les faire sur tout l'axe. L'ensemble des aménagements de voirie est estimé à 89 000 euros.

Le total de ce que je viens de vous dire, c'est 149 897 euros. En plus de ça, il y a 15 000 euros, votés par l'Agglomération, à Châteauroux *Events* pour l'accompagnement de l'organisation de l'évènement. C'est donc 150 000 euros, si j'arrondis, plus 15 000 euros. Donc, c'est 165 000 euros, auxquels pourraient s'ajouter, devraient s'ajouter, si j'étais totalement complet dans les chiffres, les heures passées de nos agents. Ce sont des agents, de toute façon, que l'on a déjà, mais lorsque l'on fait un coût de prestation et quand on fera le chiffrage à la fin, on chiffrera aussi le coût agents.

Donc, aujourd'hui, c'est estimé à 165 000 euros, ville et agglomération comprises, plus le département. 120 000 euros hors taxes. Donc, 144 000 euros TTC pour le département.

**Mme Wunsch :**

Par contre, je voulais juste signaler... Je crois que l'habillage d'Équinoxe est déjà en train de se déchirer.

**M. le MAIRE :**

On va regarder. OK. Merci. C'est fait par une entreprise locale. On va aller le chercher. Il n'est pas très loin. C'est une question qui apportait une réponse. Simplement, petite discussion technique. On me disait que cela devait se voter, mais je ne vois pas comment on peut voter une question. Vous me donnez acte de la communication. Merci beaucoup.

Le dossier est acté.

**M. le MAIRE :**

C'était le dernier point à l'ordre du jour. Bonne soirée à vous. Au revoir.

La séance est levée à 21h10.

Et ont signé le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021 comportant les délibérations numérotées de 1 à 32, est approuvé par les élus municipaux suivants :

- M. Gil AVEROUS

- Mme Chantal MONJOINT

- M. Jean-Yves HUGON

- Mme Catherine RUET

- M. Roland VRILLON

- Mme Florence PETIPEZ
  
- M. Brice TAYON
  
- Mme Imane JBARA-SOUNNI
  
- M. Philippe SIMONET
  
- Mme Stéphanie GALOPPIN
  
- M. Jean-François MEMIN
  
- Mme Christine DAGUET
  
- M. Denis MERIGOT
  
- Mme Monique RABIER
  
- Mme Catherine DUPONT
  
- Mme Sonia ROUX
  
- M. Dominique TOURRES
  
- Mme Brigitte DION
  
- M. Jean-Paul BISIAUX
  
- Mme Isabelle BOUGNOUX
  
- Mme Annick MABON
  
- Mme Joëlle MAYAUD
  
- Mme Frédérique GERBAUD
  
- M. Gilles ROUSSILLAT
  
- M. Éric CHALMAIN

- Mme Liliane MAUCHIEN
- M. Michel GEORJON
- Monsieur Richard LINDE
- Mme Marina RENOUX
- M. Stéphane ZECCHI
- M. Michaël POINTIERE
- M. Damien NOEL
- Monsieur Tony IMBERT
- Mme Alix FRUCHON
- M. Thibault ROY
- M. Maxime GOURRU
- Mme Lucie MOREAU
- Mme Delphine CHAMBONNEAU
- Mme Mylène WUNSCH